

CIARA INÈS & DENNIS
ONT PROMIS DE CHANGER
DE NOM ET DE REVENIR



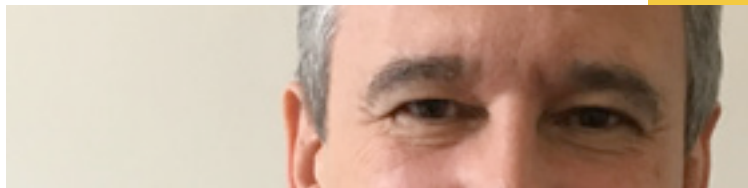
SOMMAIRE

OPINIONS

P4

JEAN ZUCCARELLI **MATCH RETOUR**

P5

ASSEMBLÉE **SESSION DES 13 ET 14 FÉVRIER**

P8

ANNONCES LÉGALES

P10

EN BREF ET EN CHIFFRES

P21

LIVRES **HENRI LÆVENBRUCK**

P22

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

P24

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P26

Evviva u merri!

Da quì à un mesi, l'affari sarà compiu! Si tratta, di sicuru, di l'alizzioni municipali, organizzati quist'annu u 15 è u 22 di marzu. Un mumentu di demucrazia è di vicinanza soca abbastanza privileghjatu pà l'eletturatu. O podassi appena menu st'ultimi tempi, par via di un cuntestu generali di sfiducia di pettu à i pulitanti naziunali, ma dinò lucali. A crisa socialia chì scuzzula u paesi à più pudè è l'affaracci chì toccani l'eletti, certi volti à u nivellu u più altu di u Statu, cuntribuiscini à fà crescia un sintimu negativu ver di a raprisintazioni pulitica. Un custatu chì, di più cà u votu cuntistatariu, pudaria metta torna in pusizioni di vittoria una categoria bella precisa: quilla di i parsoni chì ùn andaran micca à votà. Dumandemi, di sicuru, chì ssa visioni sighi una bucia, è chì i scritti nant'à i listi elettorali ci desini tortu! Soprattuttu chì, s'ellu si parla solu di a Corsica, l'alizzioni di un merri hèn sempri un mumentu particolari. Si vota pà una donna o un omu, micca pà un culori o un partitu. I militanti è simpatizanti battini, à fiancu à i candidati, a campagna, cù una passioni senza para, pà ssi paesi è cità. È puru s'è i reti socialia pighjani di più in più impurtanza, i distribuzioni d'affissi è fuglietti da porta à porta risistini sempri. Si poni ancu ritruvà famighji chì si strappani, cù membri scritti nant'à listi sfarenti, da chì fà scimiscia l'uni o l'altri. Ma, si parla soprattuttu, quì com'è in altrò, di prublemi chì toccani u citadinu à u nivellu u più vicinu, com'è a circulazioni, i parkings, a pulizia, a vitalità di i so lochi... A casa cumuna, hèn a prima tappa di decisioni pà tuttu u cuttidianu. Invece di lagnassi d'un sistema chì saria una trappula senza isciuta, pocu impremini i rispunsevuli chì si suvitani grazia à un boycott, a sola manera di stantà un «megliu stà» hè bè di sprimasi, mittendu un picculu inviluppu inde un'urna, o tandu d'ingaghjassi da par sè in pulitica, pà pruvà di cambià l'affari da l'internu. Parchì, malgradu tutti i teurii chì poni asista, hèn solu a pulitica chì parmetti di fà mova i cosi... ■ Santu CASANOVA



ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : Paul Aurelli (06 86 69 70 99)
journal@icn-presse.corsica

BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétaire Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés : PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale
Fondateur Louis Rioni



É D I T O

L'éthique mieux que le fric

Il n'y aura plus de matches de football professionnel en France le 5 mai. Près de vingt-huit ans après le drame de Furiani, la promesse faite à l'époque par le président François Mitterrand est tenue. Ainsi en a décidé le 13 février l'Assemblée nationale, votant à la quasi-unanimité, une fois n'est pas coutume, une proposition de loi émanant du député de Haute-Corse Michel Castellani, cosignée par ses deux collègues nationalistes Jean-Félix Acquaviva et Paul-André Colombani, et la presque totalité du Groupe «Libertés et territoires» qui regroupe des élus radicaux, centristes, écologistes et deux de gauche comme Charles de Courson, Olivier Falorni, Bertrand Pancher, Philippe Vigier et François-Michel Lambert.

Ce 5 mai 1992, Bastia devait affronter l'Olympique de Marseille en demi-finale de la Coupe de France de football. Mais le match n'aura pas lieu. A 20 h 23 la tribune Nord construite pour doubler la capacité du stade Armand-Cesari de Furiani grince, menace puis s'effondre partiellement. Commence une nuit d'horreur que personne n'a oubliée : 19 morts, 2357 blessés. Pour les députés, il ne s'agit pas seulement d'émotion, il ne s'agit pas d'un gadget. «*Quelle est la part du sport, de l'éthique, de l'humain et quelle est la part des intérêts purement économiques ? Que pèse la mémoire des événements passés face aux intérêts immédiats ?*» a interrogé Michel Castellani.

À la tribune de l'Assemblée, plus d'un orateur l'a répété, avec la bénédiction de la ministre des Sports, Roxana Maracineanu : le drame de Furiani n'a pas été la faute à «pas de chance», la faute à un affrontement entre supporters comme au Heysel quelques années auparavant. Ni la faute du vent. Mais la faute aux dérives du profit et de l'argent qui, parfois, gangrènent le sport : «*Ce drame, a martelé le député François-Michel Lambert, est né du non-respect des règles élémentaires de sécurité [...] Il est dû à l'effondrement d'une tribune temporaire construite en toute hâte et dans un seul but : faire plus de profit, plus de fric ?! Ne plus organiser de matches de football professionnel le 5 mai, c'est donc aussi s'interroger sur la place de l'argent dans le football, dans le sport et dans tous les événements culturels.*»

On ne jouera plus de matches de football professionnel le 5 mai. La douleur des proches des victimes et de la Corse entière demeurera. Mais la reconnaissance de la Nation, ainsi exprimée, mettra un peu de baume sur les blessures. ■

Paul AURELLI, Directeur de la publication-Rédacteur en Chef

IL FALLAIT LE DIRE

«*On veut bien compatir au malheur de Griveaux, mais aucun compte Twitter ni aucun site n'était anonyme dans cette affaire. Ceux qui espèrent s'en servir pour restreindre et/ou censurer (encore !) la liberté sur le net nous trouveront en travers de leur route.*» a tweeté Marine Le Pen

le 18 février, réagissant aux nombreux appels à mettre fin à l'anonymat sur les réseaux sociaux après la diffusion, par des personnes clairement identifiables, d'une vidéo montrant l'ex-candidat à la mairie de Paris montrant jusqu'à quel point il pouvait pratiquer l'estime de soi. On ne peut qu'en convenir avec elle, la question de l'anonymat ne se pose pas dans la petite affaire de M. Griveaux. Mais peut-on vraiment se réjouir de voir le RN se poser en barrage contre le barrage LREM ? Il est vrai cela dit que l'abîme appelle l'abîme. ■ PMP

EN LIBERTÉ VOX MACRONI

Vox populi, vox Dei. Mais vox Macroni porte encore plus loin... Ses fidèles, mouches du coach, vibrions sédentaires, moules de bouchot et fessus chroniques apathiques-acétiques plus qu'ascétiques, un instant désesparés à la croisée des chemins, ovipares interloqués à la découverte d'une lame de rasoir, se sont retrouvés du jour au lendemain. Tous, déterminés à ne pas lambiner, ils se sont croisés, puisque Dieu le voulait.

Miracle de la foi retrouvée, ce qui le 3 février était impossible à concevoir – sauf à porter un coup fatal à l'économie du pays – devint, en une semaine, parfaitement réalisable. Tant il est vrai qu'impossible n'est pas français. Mieux même : dans leur désir de revoir leur position, d'user d'une lessive anti-redéposition apte à laver plus blanc que blanc, ils ajoutèrent une grande louche d'humanité tirée de derrière les fagots d'un sottu scala du Palais Bourbon pour passer de 5 jours à 3 semaines de «*congé parental pour deuil d'un enfant*». Trop, dites-vous ? Ah fallait pas les asticoter ! Non mais ! Et ils sont où et ils sont où (air connu) maintenant les sans-cœur invétérés, plus prompts à donner des leçons qu'à en recevoir ? Hein ?... Hein ?...

Voir ces femmes et ces hommes s'auto-congratuler, s'applaudir mutuellement dans une enceinte où l'on jouait presque à guichets fermés pour une simple rencontre de championnat de la bienfaisance fut un grand moment de télévision. Dans les travées, où la félicité était à son comble, on a même, un instant, frôlé la olla. Et si une vibrante *Marseillaise* ne fut pas entonnée, larmes aux cils, mains sur le cœur et portefeuilles à droite n'en étaient pas moins présents.

Plus tard, en coulisses, des représentants de LREM expliquèrent qu'ils avaient eu à cœur de prouver qu'ils n'étaient pas des moutons de Panurge. Attitude reprochée à leurs petits camarades qui, la semaine précédente, avaient incliné le pouce vers le bas avec une belle discipline ovine. Eux, après mûre réflexion, conscients de leurs responsabilités d'élus, avaient levé le bras comme d'autres lèvent la jambe en cadence. À ceci près : ils semblent ignorer que le panache ne consiste pas à s'emplumer le croupion, plumes d'autruche ou plumes de paon, pour gigoter comme boys et Bluebell Girls de sous-préfectures sur les tréteaux du théâtre de verdure (écologie oblige) d'un club de vacances. En toute impartialité, qu'il nous soit aussi permis de rendre ici hommage à la porte-parole du groupe majoritaire Mme Mauborgne, députée du Var. Sereine de son prénom et angélique dans ses mots et attitude, elle fut, lors de la séance du 3 février, auteure de cette formule du meilleur goût et empreinte de sagesse, qui marquera l'histoire de la V^e République : «*Quand on s'achète de la générosité à bon prix sur le dos des entreprises, c'est quand même un peu facile...*»

Tout nous porte à croire qu'elle pourrait, pour peu qu'elle le veuille, être demain l'égal de Tacite. Il lui suffirait pour cela de se taire. ■ Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI

JEAN ZUCCARELLI

MATCH RETOUR

Jean Zuccarelli, candidat malheureux au second tour des élections municipales bastiaises en 2014, mène la liste A Scelta di Bastia pour ces municipales. Une élection dans laquelle sa famille politique, la gauche, part en ordre dispersé.

Une ITW de Christophe GIUDICELLI



Cette candidature en 2020 est-elle évidente pour vous ?

C'est un choix qu'on pourrait qualifier de naturel après six ans de bons et loyaux services dans l'opposition. Nos deux groupes, radical et communiste, ont défendu avec vigueur les Bastiais. Six ans d'opposition qui font suite à des années où nous étions en responsabilité, porteurs d'une vision et d'un projet pour Bastia, qui, dans les conditions que chacun sait, n'ont pas pu totalement se mettre en œuvre. Nous avons encore beaucoup de choses à apporter dans le débat, surtout à l'issue de cette mandature qui a accumulé les retards. Il faut donner un nouveau souffle à Bastia et nous sommes les mieux placés pour le faire. Nous sommes ceux qui n'ont jamais trompé, menti, et qui, finalement, ont eu raison au regard des projets que la mandature s'est réapproprié. C'est que finalement notre vision était la bonne.

En 2014, pour caricaturer, c'était « Tout sauf Zuccarelli », six ans plus tard comment vit-on cette élection ?

On la vit, non pas un peu de l'autre côté mais différemment. Nous étions la majorité sortante, avec une dissidence importante; toutes les critiques se tournaient vers nous. Aujourd'hui, c'est l'équipe sortante qui essuie le feu de nombreuses critiques. J'ai la faiblesse de penser qu'elle le mérite un peu plus que nous ne les méritions en 2014. Notre intention n'est pas de refaire 2014 en sens inverse mais de construire une alternative solide autour d'un projet et de valeurs qui puissent rassembler le plus largement.

Votre famille politique, la gauche, part désunie. Pourquoi ?

Nous pensions partager, avec le groupe MCD et les éléments qui se réclament de l'ex-PRG, un souci d'unité dès le premier tour. C'est l'option que nous avons défendu avec le groupe communiste. En réalité, je crois qu'il en était rien, qu'il y avait beaucoup d'arrière-pensées et de volonté de partir dans un format de primaire, à tort ou raison, considérant que ce serait plus porteur pour ratisser large et permettait aux uns et aux autres de garder les mains libres pour des options n'allant pas dans le sens d'une union, même au second tour. Nous en avons pris acte.

En tête au premier tour en 2014, où escomptez-vous vous situer, cette fois ?

Je l'espère, en tête des listes d'opposition. C'est le rôle qui nous incombe et nous revient au regard de l'histoire et de nos mérites respectifs. Bien entendu, nous sommes réalistes. À partir du moment où nous avons quatre listes qui se définissent d'opposition, les résultats seront par définition répartis. Nous appelons clairement les Bastiais à faire le choix d'un vote utile.

Pensez-vous avoir perdu une partie de votre réserve de voix en six ans ?

Je pense qu'on ne nous crédite pas du même score, 5600 voix au premier tour de 2014. Il y a eu quand même une défaite, une division. On ne peut pas dire que nous sommes exactement dans le même périmètre. Nous pensons qu'à contrario, des éléments qui ont pu nous quitter, ont tenté l'expérience « Simeoni » peuvent maintenant revenir vers nous.

Quel est pour vous le bilan de la majorité sortante ?

La ville a reculé dans à peu près dans tous les domaines. L'asphyxie de la ville a pratiquement été organisée par l'absence de places de parking supplémentaires et la politique répressive (PV de stationnement) qui a découragé les visiteurs avec la spirale que cela peut entraîner au plan économique. Une régression dans le domaine social, avec la politique d'aide aux personnes les plus démunies qui a été totalement indigne à certains égards. La volonté de bannir de la ville la construction de logements sociaux, assumée par cette majorité, considérant que le logement social serait une trappe à pauvreté pour Bastia. C'est ignorer la situation de nos concitoyens. Face à 1500 demandes de logement en attente, on ne peut pas dire « ça se fera ailleurs ». Outre le retard du port de la Carbonite, nous avons eu le déclassement de la ville avec la Collectivité unique qui s'est faite au détriment de Bastia, pourtant sous l'autorité du président de l'Exécutif et le maire de Bastia n'a dit mot à ce transfert de toutes les décisions à Ajaccio. Tout ceci cumulé sur une seule mandature, c'est exceptionnel.

Comment, selon vous, sortir de cette situation ?

Nous n'effacerons pas d'un coup de baguette magique les conséquences de cette mandature. Là où il y a un préjudice durable, c'est que nous avons au terme de cette mandature, deux collectivités, la ville et la Communauté d'agglomération de Bastia dont la situation financière a été complètement dégradée par une gestion désastreuse des ressources humaines. On a hypothéqué les capacités d'investissements futurs de nos deux collectivités. Nous hériterons d'une situation financière extrêmement dégradée, et la CAB n'a rien à envier à la mairie de Bastia. On ne sait à qui décerner le prix de la plus mauvaise gestion, mais les deux candidats en lice ont de bons arguments à ce propos.

« Nous hériterons d'une situation financière extrêmement dégradée, et la CAB n'a rien à envier à la mairie de Bastia. »



Concrètement quelle est votre proposition?

Une action volontariste visant à ré-accélerer sur tous les dossiers. Les gros chantiers structurant peuvent renforcer ce dynamisme mais aussi un redressement des finances de la ville, dont les dépenses de fonctionnement ne peuvent continuer d'exploser comme elles l'ont fait depuis le début de la mandature. Exiger de la Collectivité de Corse le rééquilibrage des centres de décision. Nous serons aussi vigilants auprès de l'Etat pour préserver la circonscription administrative de la Haute-Corse et les autres services publics qui doivent demeurer à Bastia.

Parmi les thèmes de campagne, le stationnement, le centre-ville qui se vide, quelle est votre approche?

Prendre le contrepied de ce qui a été fait. Remettre en chantier d'autres projets de parkings: il manque un millier de places. Il faut aussi une politique du stationnement, des tarifs d'abonnement aux commerçants, à leurs salariés et l'élargissement du périmètre résident. On a matraqué les Bastiais pour combler une partie du déficit lié aux recrutements. Il faut mettre un terme à cette politique. Nous réécrivons le Plan global de déplacement qui visait notamment à rendre payantes le millier de places gratuites qui restaient en ville. Nous voulons développer les transports en commun, leur gratuité, l'extension de la desserte au niveau spatial et en amplitude horaire. Une des priorités sera de changer complètement de logiciel en matière de transports publics. Nous ne disons pas que le transport public se substituera à la voiture et que nous allons mettre un cordon autour du centre-ville pour interdire aux voitures d'y pénétrer, comme on a pu l'entendre de la part de M. Savelli essayant de transposer ce qui est fait à Londres ou ailleurs. Il faut accompagner à la fois la montée en puissance des transports collectifs et créer plus de facilités d'accès par les véhicules. Troisième volet, les déplacements doux: développer les transversales, les pistes cyclables et les rues piétonnes en ville. On a fait un grand pas en 2013 en piétonnisant la rue Napoléon, puis tout s'est arrêté jusqu'à la réouverture récente de la rue Droite. Là aussi, un maigre bilan.

Le port de la Carbonite est-il une nécessité pour Bastia selon vous?

On en avait déjà fait le constat en 2017. Il n'y avait pas d'alternative. On ne peut pas conserver le port en l'état car ses dimensions n'autorisent plus aujourd'hui l'arrivée de navires de grande taille et de taille actuelle. Nous sommes dans un système de dérogation extrêmement dangereux. Les six ans d'attribution du président de l'Exécutif et du maire de Bastia ont créé un préjudice considérable. L'absence d'option sur sa localisation a interdit des choix pour d'autres équipements de la ville. C'est aussi une formidable oppor-

tunité de reconversion du bassin St Nicolas en port de plaisance et de croisière. Tout ceci permettrait le développement économique de la ville et donnerait plus de centralité aux quartiers sud de la ville.

Point chaud de la campagne, la démolition de trois bâtiments à la Cité des Monts.

Ces bâtiments qui ont fait couler beaucoup d'encre sont symptomatique de la manière dont a agi la majorité sortante. Une action dans la plus grande opacité. Il n'est pas interdit, dans ces opérations de renouvellement urbain, quand cela se justifie de manière évidente, de procéder à des destructions, de manière très chirurgicale. Ces bâtiments n'étaient pas dans un état d'insalubrité irrémédiable, ils étaient occupés depuis plus de 50 ans. Nous sommes solidaires des locataires, mais compte tenu qu'il s'agit d'une action déjà engagée très loin par la municipalité, nous ferons en sorte d'adapter cette opération si nous venons aux responsabilités.

Cité des Monts: «Compte tenu qu'il s'agit d'une action déjà engagée très loin par la municipalité, nous ferons en sorte d'adapter cette opération si nous venons aux responsabilités».

Une union gauche-droite pour «sortir» les nationalistes est-elle possible?

Nous visons le meilleur score dès le premier tour. Je n'aime pas trop l'expression «sortir», mais nous sommes les mieux placés pour rassembler. Il est peu probable qu'une liste, même la nôtre, qui soit parvenue en tête des listes d'opposition, puisse à elle seule rassembler une majorité au second tour. Il y aura nécessité de se tourner vers d'autres listes, de gauche ou de droite. Plus que l'étiquette politique, ce qui prévaudrait, c'est la capacité à agir avec responsabilité. Certains ne l'ont pas toujours fait par le passé. C'est ce que nous proposerons: travailler autour d'un projet cohérent pour ne pas rééditer 2014 et des règles qui garantissent une gouvernance stable. Bastia ne peut pas se permettre de connaître à nouveau, même avec une autre majorité, la cohabitation que nous avons connue entre le MCD et la liste de Gilles Simeoni, qui a été une catastrophe pour la ville et plus encore pour la CAB. Si nous sommes en tête au premier tour, nous œuvrerons pour un projet et un accord qui garantisse les options stratégiques pour la ville, la rigueur de gestion. Et qui respecte les Bastiais par rapport au choix qu'ils auront exprimé au premier tour. Les tours de passe-passe entre les uns et les autres n'auront pas leur place. ■



MODERNISER LES PRATIQUES INSTITUTIONNELLES

C'est un rapport un peu particulier que portait le président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, lors de la session du 14 février dernier. «L'objectif est de vous proposer d'apporter plusieurs modifications au fonctionnement de l'Assemblée de Corse, de façon à moderniser les principales institutions de la Corse et renforcer leur transparence, en les adaptant aux nouvelles exigences, légitimes, des citoyens», a-t-il expliqué en préambule. Visant le toilettage du fonctionnement de l'institution, Jean-Guy Talamoni a ainsi dégagé trois éléments principaux, avec en premier lieu la refondation du comité d'évaluation des politiques publiques. «Il existe une forte demande de transparence et d'évaluation de ce qui est fait avec les deniers publics, de la part de la société civile. Ce comité sera refondé avec une présidence confiée soit à un membre de l'opposition, soit à une personnalité extérieure à la collectivité. De plus, cette refondation introduira les représentants des usagers dans le processus de contrôle», a-t-il indiqué. Le deuxième axe aspire à la création d'une questure: «Ce sera une interface entre les élus de l'Assemblée et l'administration». Enfin, le dernier point porte sur la mise en place d'une commission de déontologie de l'Assemblée de Corse. «Celle-ci correspond à un souci particulièrement prégnant aujourd'hui et à une demande de l'opinion. Ce comité sera composé d'un certain nombre d'élus et sera présidé par une personnalité extérieure», a souligné le président de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité, ce rapport prévoit aussi de faciliter «le suivi des débats en séance par le citoyen» en demandant notamment «un plus grand respect des horaires de début de séance ou des temps de pause et de suspension», ainsi qu'un «effort collectif» à opérer sur «la durée des questions orales d'actualité et des réponses, rarement respectées». ■ Manon PERELLI

U TRAGULINU, MINI MUSÉE MOBILE BIENTÔT SUR LES ROUTES

À l'occasion de la présentation du cadre de politique générale des sites archéologiques et musées de Corse, la conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine, Josepha Giacometti, a annoncé le 13 février la naissance prochaine d'un véritable musée conçu spécialement à l'attention des enfants, qui leur permettra «de découvrir leur patrimoine, leur culture, leur langue et leur histoire afin de les inscrire dans l'universel par la connaissance des autres cultures qui nous entourent». Ce musée, a-t-elle précisé, «ne portera pas seulement sur l'histoire, mais aussi sur nos questions d'actualité, sur l'environnement, la géologie ou encore le patrimoine naturel de la Corse. Mais comme d'ici la fin de la mandature nous n'aurons pas construit ce musée, nous souhaitons préfigurer ce qu'il pourrait être». Pour ce faire, elle a indiqué qu'un musée miniature et mobile allait être mis en place, sous la forme d'un véhicule adapté au réseau routier local, avec une capacité intérieure d'environ 22m³. À son bord, des médiateurs qui disposeront de divers dispositifs d'animation, conçus sous forme de valises pédagogiques, films d'animations, ateliers artistiques et outils interactifs. Prévu pour septembre prochain, ce muséobus, U Tragulinu, devrait dès lors prendre la route et tourner sur toute la Corse. «À travers ce projet, nous voulons lutter contre les fractures territoriales, puisque U Tragulinu va aller sur les places de villages et dans les quartiers des villes, et va pouvoir ainsi amener la culture hors les murs au plus près des enfants et des plus grands», a souligné la conseillère exécutive. «De plus, lorsque le muséobus se rendra quelque part, il y aura en amont un travail avec la commune, mais aussi avec les artisans, les producteurs ou encore les associations du lieu, pour qu'il y ait une vraie animation autour de ce musée ambulante. L'objectif est aussi de recréer le lien social autour d'un temps culturel et patrimonial», a-t-elle également ajouté. Le coût de la réalisation de cette action est estimé à 120 000 €. La venue, l'accès et la médiation d'U Tragulinu seront pour leur part gratuits pour les communes qui accueilleront ce muséobus. ■ Manon PERELLI

QUID DE LA CIRCULATION ET DES PARKINGS AJACCIENS?



C'est une des problématiques les plus importantes de la campagne des municipales à Ajaccio. Lors de la séance de questions orales de la session du 13 février, Corsica Libera, par la voix de Laura Maria Poli, a invité dans l'hémicycle le thème épineux de la mobilité et du stationnement à Ajaccio. Pointant la baisse de fréquentation «incontestable» du centre-ville, elle a rappelé que le 4 février dernier, plus de 400 personnes ont défilé sur le cours Napoléon pour, notamment, réclamer la création d'un nouveau parking. Admettant qu'il ne faut pas «résumer l'ensemble des maux du centre-ville à la seule réalisation» d'une telle infrastructure, la conseillère territoriale a toutefois souligné «[qu'] y répondre participe déjà à un début de solution», et a tenu à obtenir des éclaircissements de l'Exécutif sur un point: «La municipalité d'Ajaccio a indiqué qu'elle aurait, par courrier daté de 2016, formulé des propositions de créations de parkings à l'attention de la Collectivité de Corse, propriétaire de ces terrains, pour un parc de stationnement boulevard Sampiero situé entre les deux gares maritimes, et un parc sur le site des Phares et balises. Or, la mairie affirme que ce courrier serait resté sans réponse. Quelle suite a été donnée et quelle est la position de l'Exécutif sur ce sujet». Elle a également questionné le président de l'Agence d'aménagement d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) sur les moyens mis en place pour définir des politiques de mobilité durable. Jean Biancucci a indiqué que la CdC aspire à développer un «véritable projet ferroviaire entre Mezzana et Ajaccio avec la mise en place d'une commande centralisée et d'un point d'évitement à Caldaniccia», ainsi que de «une halte aux Cannes qui permettrait de répondre à la problématique qui se pose dans ce quartier populaire». Concernant le débat afférent à la création des parkings, il a tout d'abord, courrier à l'appui, présenté la réponse du président de l'Exécutif au maire d'Ajaccio, précisant que «Le site situé boulevard Sampiero sert aujourd'hui à la seule gare routière de Corse. Si on envisage une autre destination du lieu, il va falloir envisager une autre destination de la gare routière. Par ailleurs, tant que l'Etat occupera le site des Phares et balises, il sera difficile d'y envisager une autre destination». ■ Manon PERELLI

40 M€ POUR LA RÉNOVATION DU TUNNEL DE BASTIA



«**Une bombe à retardement**». C'est en ces termes que Marie-Thérèse Mariotti, conseillère territoriale Per l'Avvene, a qualifié le tunnel de Bastia, lors de la séance de questions orales de cette session.. «Réalisé entre 1977 et 1979, le tunnel de Bastia est dans un état nettement dégradé qui pose des questions de sécurité évidentes, s'est-elle alarmée. L'infrastructure est vieillissante et n'est pas entretenue comme il se doit. Les fuites transversales ne cessent de s'agrandir et l'ouvrage de prendre l'eau». Pointant le fait que «le préfet pourrait demain prendre la décision de fermer le tunnel pour des raisons de sécurité» et que «la fermeture du

tunnel asphyxierait totalement la ville, l'économie, l'activité portuaire avec les conséquences négatives que l'on imagine [...]», elle a interpellé le conseil exécutif sur l'urgence d'agir tout en l'interrogeant sur ses intentions et les délais pour ce faire. «Près de 11 millions de véhicules empruntent ce tunnel chaque année, ce qui le rend indispensable à la vie de l'agglomération bastiaise», a répondu la présidente de l'Office des transports de la Corse (OTC), Vanina Borromei. Confirmant que le tunnel «va subir sa première refonte majeure pour être remis aux normes», elle a indiqué: «C'est un chantier conséquent qui a déjà débuté. Celui-ci se déroulera en plusieurs phases et courra jusqu'à 2025». En tout, a précisé la présidente de l'OTC, 40 M€ seront investis, co-financés par la Collectivité de Corse (CdC) et le Programme exceptionnel d'investissements (PEI).

Après une première phase visant à la réfection de l'étanchéité, qui devrait se terminer début 2020, ces travaux permettront notamment la création de 6 issues de secours. «L'intégralité du chantier sera réalisée de nuit afin de ne pas impacter la circulation», a précisé Vanina Borromei, concédant par ailleurs une urgence connue de longue date, mais des travaux plusieurs fois retardés du fait de la découverte systématique d'amiante dans le tunnel. La présidente de l'OTC a conclu en assurant qu'il n'y a «aucune inquiétude sur la sécurité du tunnel», mais que «travaux sont essentiels» et que la CdC y travaille «d'arrache-pied». ■ Manon PERELLI

VERS UN TRANSFERT DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI?

L'Assemblée de Corse a adopté une motion du groupe Corsica Libera visant à demander le transfert de la compétence emploi à la Collectivité de Corse. Ce n'est pas la première fois que le groupe Corsica Libera formule cette demande. En mars 2016, une délibération avait déjà été prise dans ce sens par l'Assemblée de Corse et la création d'un «service de l'emploi Corse» était dans les cartons lors des discussions avec le gouvernement portant sur la réforme constitutionnelle ajournée en raison de l'affaire Benalla. Tout en réitérant la demande formulée en 2016 Corsica Libera a proposé par ailleurs la candidature «à titre conservatoire» de la Corse à l'expérimentation programmée par le gouvernement: transférer aux régions le pilotage de l'action de Pôle emploi dans le domaine de la formation professionnelle. Onze régions de droit commun se sont portées candidates et six d'entre elles (Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine,



Photo PJP

Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes), ont été retenues. Selon Corsica Libera, Pôle Emploi tel qu'il existe aujourd'hui n'est pas adapté à la situation de la Corse. «Il est trop centralisé et déconnecté du tissu économique insulaire, estime Petr'Antone Tomasi, président du groupe à l'Assemblée de Corse. La Collectivité de Corse est la mieux placée pour exercer cette compétence emploi, en raison de sa proximité avec les demandeurs d'emplois et ses entreprises mais surtout de sa connaissance du territoire». Au delà du seul volet de la formation, le but est donc d'obtenir à terme le transfert de l'ensemble des compétences relatives au service public de l'emploi, notamment en matière d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emplois, ainsi que les ressources afférentes à ces missions. «La Collectivité de Corse dispose déjà de nombreuses compétences, l'objectif est de disposer de tous les leviers disponibles pour lutter efficacement contre le chômage» argumente Petr'Antone Tomasi, jugeant qu'au vu de «la grave crise sociale» cette demande se justifie d'autant plus. «La situation de l'emploi est critique sur l'île» souligne Jean Guy Talamoni, président de l'Assemblée de Corse, porteur lui aussi de cette motion, non sans rappeler qu'au dernier trimestre 2019, malgré des chiffres encourageants lors des trois trimestres précédents, le chômage a augmenté en Corse alors qu'il a baissé sur l'ensemble de la France. ■ PJP

CORSE-SARDAIGNE: LIAISONS MARITIMES BIENTÔT SÉCURISÉES?

Le 6 février dernier, le *Giraglia*, navire de la Moby Lines assurant les liaisons entre Santa-Teresa-di-Gallura et Bonifacio heurtait un écueil alors qu'il quittait le port. La mise hors service du *Giraglia* entraînait une interruption de la ligne. Ce qui n'a pas été sans conséquence sur les échanges économiques entre les deux îles. Cinq jours après l'avarie, quelque 200 passagers originaires de Sardaigne (camionneurs, ouvriers ou touristes) ainsi que leurs véhicules, se trouvaient encore bloqués en Corse, faute d'une solution alternative. La Moby, qui assure cette ligne dans le cadre d'une délégation de service public la liant à la Région autonome de Sardaigne, devait mettre en service un navire de substitution. Lequel, rentré au chantier pour des révisions peu avant l'accident du *Giraglia*, se faisait encore attendre le 14 février, provoquant l'exaspération des usagers de la ligne mais aussi de l'assesseur régional aux transports sarde, Giorgio Todde, qui lassé de devoir relancer la compagnie maritime pour lui rappeler ses engagements contractuels – notamment l'obligation d'assurer une continuité du service – a fini par menacer de dénoncer le contrat*. Du côté corse, le 13 février, à l'Assemblée de Corse, Jean-Charles Orsucci, président du groupe Andà per Dumane et maire de Bonifacio, interpellait la présidente de l'Office des transports de la Corse (OTC), Vanina Borrromei. «Où en sommes-nous sur le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) corso-sarde qui doit répondre à de nombreuses problématiques dont la fiabilité, le coût, et le confort du transport maritime?». Rappelant que le GECT, annoncé en 2016, «sera en charge de gérer une continuité territoriale maritime transfrontalière pour les passagers et les marchandises entre la Corse et la Sardaigne», Vanina Borrromei, a indiqué qu'«au regard des différentes avancées de ce dossier», il «devrait être opérationnel dans le courant de l'année afin de régler définitivement les liaisons maritimes» entre les îles sœurs. Après avoir prévu une reprise de la liaison pour le 16 ou le 17 février, la Moby Lines annonçait la mise en service du navire *Bastia* sur la ligne pour le 20 février. Entre-temps, la Région autonome de Sardaigne a dû faire appel à la compagnie Sardinia Corsica Ferries qui a mis en place des liaisons hebdomadaires exceptionnelles (Ajaccio-Porto Torres et Golfo Aranci-Porto-Vecchio) pour résorber le blocage. ■ MP & EM



Photo Creative Commons • Didier Duforest

*L'Unione sarda, 14 février: Corsica, autotrasportatori sardi ancora bloccati. La Regione minaccia di rescindere il contratto con Moby

**L'Unione sarda, 17 février: I camionisti bloccati in Corsica arrivano in Sardegna: «Lasciati nove giorni come barboni»



CREATIONS SOCIETES

N° 01



Sébastien SEBASTIANI

Avocat à la Cour

11, bis Avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia

Tél : 04.95.58.19.20

E-mail : avocat@sebastiani.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile

DENOMINATION : **VITANI INVEST**

SIEGE SOCIAL : 35 Lotissement CAR-DICCIA, FOLELLI, 20213 PENTA DI CASINCA

OBJET : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres, ainsi que l'animation de celles-ci à travers la participation active à la conduite de la politique du groupe.

- Toute mission de direction générale opérationnelle et technique, la mise à disposition de tout service de gestion transversal, assistance technique, financière, comptable, commerciale, juridique ou autres.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 36.061,04 euros

GERANCE : Monsieur **VITANI Pierre Félix** demeurant 35, Lotissement Cardiccia, FOLELLI, 20213 PENTA DI CASINCA

CESSION DE PARTS :

Agrément de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 02



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/02/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **RM TAXI** Objet social : Transport de personnes par taxi, activité de taxi, transport par conduite. Siège social : Lotissement Villaranda, Villa 12, 20167 Alata. Capital : 5000 € Durée : 99 ans Président : M. **MAUVE Richard**, demeurant Lotissement Villaranda, Villa 12, 20167 Alata Admission aux assemblées et droits de votes : Détenteur d'actions. Clause d'agrément : Agrément préalable. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OLMETO du 11 février 2020, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société Civile Immobilière Dénomination sociale : **I CANNI** Siège social : Les Cannes, Lieu-dit Giettere, 20113 Olmeto

Objet social : La Société a pour objet :
- L'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification d'un immeuble comprenant un hangar, des bureaux et un ou plusieurs logements de gardien et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la Société,
- Plus généralement l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle est ou dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

- Eventuellement ou exceptionnellement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange, ou apport en Société et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gerance : **Vincent ZEDDA**, demeurant Les Cannes, Lieu-dit Giettere, 20113 Olmeto

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gerance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 06/02/2020, à Ajaccio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière. Dénomination : **LES GRANDS BOIS**, Siège : Lieu-dit Stiletto, route du Géant, 20090 AJACCIO. Objet :

L'acquisition, la gestion et la location de patrimoine immobiliers. Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au Rcs de Ajaccio. Capital : 1200 €, apport en numéraire. Gerance : **GOURGEON Vanina**, demeurant : Route des Sanguinaires, chemin des Agaves 2, 20000 AJACCIO. Cessions de parts : Les cessions de parts de parts sont soumises à l'agrément des associés statuant à la majorité des trois quarts. Toutefois, sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant..

Pour avis,

Le Gérant.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/02/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

EM

Siège social : 3 rue du Général de Gaulle, 20110 Propriano
Capital : 1.000 €

Objet : Bar, PMU, Jeux, Loto
Gérant : Mme **MONDOLONI Camille** 24 Cours Soeur Amelie, 20100 Sartène

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 06

LIMA

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social : Hameau de Lozzi
20130 Cargèse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CARGESE du 19 Décembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : **LIMA**

Siège : Hameau de Lozzi, 20130 Cargèse

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1000 euros divisé en 100 parts de 10 € chacune

Objet : La participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ; l'animation, le management et la conduite de la politique du groupe, la fourniture de moyens et de prestations de services administratifs, juridiques, comptables et financiers au profit des sociétés filiales, la gestion et l'administration de la trésorerie des sociétés filiales, la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas - Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Gérant : Monsieur **William LEAL DA SILVA**, demeurant Hameau de Lozzi - 20130 Cargèse, né le 18/05/1984

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Gérant.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12 février 2020, il a été constitué une SCI dénommée :

SCI DI BABBO

Siège sociale : Lieu-dit U Rallacciu - 20232 Vallecalle

Capital social : 300 €

Objet : L'acquisition, l'administration, l'exploitation sous toutes ses formes, de tous immeubles, de terrains, et biens immobiliers.

Gerance : Mme **Sabrina OLMETA** née CONILL Lieu-dit U Ralacciu - 20232 Vallecalle

Cession de parts sociales : Libre entre associés.

Soumise à l'agrément de la collectivité des associés pour les tiers.

Durée : 99 ans

Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 08

DEDAL

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social : Hameau de Lozzi
20130 Cargèse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CARGESE du 23 Décembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : **DEDAL**

Siège : Hameau de Lozzi - 20130 Cargèse

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros divisé en 100 parts de 10 € chacune

Objet : La participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ; l'animation, le management et la conduite de la politique du groupe, la fourniture de moyens et de prestations de services administratifs, juridiques, comptables et financiers au profit des sociétés filiales, la gestion et l'administration de la trésorerie des sociétés filiales, la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas - Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Gérant : Monsieur **Edgar DA SILVA**, demeurant Hameau de Lozzi - 20130 Cargèse, né le 01/05/1981.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le Gérant.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/02/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

LPOF

Siège social : Lieu-dit Licciola, 20129 Bastelicaccia

Capital : 100.500 €

Objet : Débit de boissons, restauration traditionnelle

Président : **CHABRE Fabien**, Lieu-dit Licciola, 20129 Bastelicaccia

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 10

LA COMMUNAUTE DE L'ANNEAU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social :
3, boulevard Général de Gaulle
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 5 février 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

LA COMMUNAUTE DE L'ANNEAU

Siège : 3, boulevard Général de Gaulle, 20200 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : Brasserie, restaurant et débit de boissons

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : **Hafed Lamine**, demeurant Résidence Santa Regina, Bât D, 20620 BIGUGLIA

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, le président.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination :

SARL "DOLCEROCCA NETTOYAGE"

Siège : Route de Saint Antoine - Arena Suprana - 20215 Venzolasca

Objet : Toutes prestations de nettoyage, la remise en état fin de chantier et après travaux ou sinistre, le nettoyage des vitres, le nettoyage du linge, les contrats d'entretien aux professionnels et particuliers, le nettoyage des yachts

Durée : 99 années

Capital : 500 Euros

Gérance : Madame **DOLCEROCCA Malvina, Sofia** demeurant Route de Saint Antoine - Arena Suprana - 20215 Venzolasca

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 11/02/2020, il a été constitué une S.A.R.L. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LP SANTA

Objet social : Location para-hôtelière

Siège social : Lieu-dit Cedrajo - 20220 Santa Réparata Di Balagna

Capital : 1.000 €. Durée : 70 ans. R.C.S. :

BASTIA

Gérant : Madame **Catherine LE PELLEY**

demeurant 7, chemin de Pelet à AMBARES ET LAGRAVE (Gironde) ;

N° 13

BOX. INVEST. BIGUGLIA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Tolla - 20117 Tolla

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOLLA du 30/01/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **BOX. INVEST. BIGUGLIA**

Siège : Tolla - 20117 TOLLA

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10.000 Euros

Objet : Location de containers à usage de stockage

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'association unique est libre.

Président : Monsieur **Pierre, Louis DEMEDARDI**, demeurant Tolla - 20117 TOLLA. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Par SSP en date du 13/02/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

PIANTARELLA JET SKI

Siège : PJS Siège social : Lieu-dit Spinnella, Bonifacio, 20169 BONIFACIO

Capital : 1000 €

Objet social : toute activité liée à la location de véhicules nautiques, au nautisme et toutes activités de conseils

Gérance : M **Bastien PINNA** demeurant Suerticcia, Pirelli, 20124 ZONZA

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LECCI [20137] du 06.01.2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **MISS TERRE**

Siège social : Lieu-dit Suartello di Capo, 20137 Lecci

Objet social : Location meublée avec prestations parahôtelières

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 150.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur **Nicolas, Claude GUILLAUME**, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137], Quartier Chiusella, Muratello

Clauses relatives aux cessions de parts :

- Dispense d'agrément pour cessions à des associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;

- Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO

Pour avis,

La Gérance.

N° 16

SCM CABINET MEDICAL AVS

Société Civile de Moyens

Au capital de : 3000 Euros

Immeuble Le Dauphin

16, Rue Jean-Paul Pandolfi

20110 Propriano

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 10 Février 2020, à PROPRIANO, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SCM CABINET MEDICAL AVS

Forme : Société Civile de Moyens

Objet : Mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres.

Siège social : Immeuble Le Dauphin - 16 Rue Jean-Paul PANDOLFI - 20110 PROPRIANO

Durée : 50 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital social : 3000 euros

Gérant : Madame **VRAC Géraldine**, Née le 27 Mai 1978 à Ajaccio (Corse du Sud) et demeurant Rés. Europa, Bât. F, Avenue Noël Franchini, 20090 AJACCIO.

Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio

Pour avis,

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 12/02/2020, a été constituée une SCI dénommée :

PNR GRIMALDI

Objet : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 15 av Général de Gaulle, "Hôtel de La Paix", 20250 Corte

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Capital : 1000 €

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Cogérants : M. **Philippe GRIMALDI** et Mme **Renée LANOIR** demeurant tous deux 15 av Général de Gaulle, "Hôtel de La Paix" 20250 Corte.

Pour avis,

La Gérance.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 16 février 2020 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée

DENOMINATION :

LE PETIT RESTAURANT ITALIEN

CAPITAL : 4000 euros

SIEGE : Résidence SOITO, 91 route de CENTU CHIAVE à BORGIO [20290]

OBJET : La restauration et le débit de boisson de 4ème catégorie.

DUREE : 99 ans

PRÉSIDENT : Monsieur **Paolo CIRAVOLO**, né le 29 avril 1962 à MONZA [ITALIE] demeurant résidence SOITO, 91 route de CENTU CHIAVE à BORGIO [20290]

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO [20137] du 17.01.2020, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **MGUP Santé**

Siège social : Immeuble Espace Poretta, Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Pilotage et gestion de projets dans le domaine paramédical, assistance en matière de gestion commerciale, gestion financières, gestion des ressources humaines et gestion administratives des filiales.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur **Jean-Pierre Charles Roger MARCELLESI**, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137], Lieudit U Murtonu, Route de Porrapo et Madame **Maryse Mireille VERO** (épouse GAZANO) demeurant à BONIFACIO [20169], Chemin de Catarana

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO

Pour avis, La Gérance.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/02/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

PNR GRIMALDI

Siège social : 15 avenue du Général de Gaulle, Hôtel de la Paix, 20250 Corte

Capital : 1.000 €

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Gérant : M. **GRIMALDI Philippe** 15 Avenue du Général de Gaulle, Hôtel de la Paix, 20250 Corte

Co-Gérant : Mme **LANOIR Renée** 15 Avenue du Général de Gaulle, Hôtel de la Paix, 20250 Corte

Cession des parts sociales : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 13/02/2020, il a été constitué une SAS

Dénomination :

BATI'RENOV

Siège social : Immeuble Beau Site, 8 Avenue Du Mont Thabor, 20090 Ajaccio

Capital : 1000 €

Activités principales : Travaux de plomberie et d'installation de chauffage, entretien et réparations [ape:4322a]

Durée : 99 ans

Président : M. **BOURGEAUD GERARD HENRI** Immeuble Beau Site, 8 Avenue Du Mont Thabor, 20090 Ajaccio

Cession d'actions : Soumise à agrément

Exercice du droit de vote : Convocation aux assemblées

Conditions d'admission aux assemblées : Une action égale une voix

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 22



Sébastien SEBASTIANI
Avocat à la Cour
11, bis Avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia
Tél : 04.95.58.19.20
E-mail : avocat@sebastiani.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile
 DENOMINATION : **VACCA INVEST**
 SIEGE SOCIAL : Résidence CASINCA, Route d'Orezza - 20213 PENTA DI CASINCA

OBJET : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres, ainsi que l'animation de celles-ci à travers la participation active à la conduite de la politique du groupe.

DUREE : 99 années
 CAPITAL : 36.61,04 euros
 GERANCE : Monsieur **Alain Nicolas VACCA**, demeurant Résidence CASINCA, Route d'Orezza, 20213 PENTA DI CASINCA

CESSION DE PARTS : Agrément de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales
 IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination/Nom commercial/Enseigne : **VP RENTAL CAR**

Forme : SAS
 Siège : Route de Petrabiù - 20290 Luciana

Objet : Location véhicules, machines et engins, conciergerie privée, conseil aux particuliers et aux professionnels

Durée : 99 ans
 Capital : 1.000 €

Président : SAS VP GROUP (RCS BASTIA 831 964 788), Campo Quadrato à BIGUGLIA (20620) Représentant permanent : **Anthony VALLICIONI**, Lieu-dit Campo Quadrato - Route Impériale à BIGUGLIA (20620)

Immatriculation : RCS Bastia.

N° 24

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/02/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

SAS MB

Siège social : Résidence Arancetu, 20213 PENTA-DI-CASINCA
 Capital : 500 €

Objet : Restauration traditionnelle et débits de boisson

Président : M. **Jean Francois BONAVITA**, Résidence Arancetu, 20213 PENTA-DI-CASINCA.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Sous réserve des dispositions légale, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'action.

Clauses d'agrèments : La cession des actions de l'associé unique et libre.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 25

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AJACCIO du 17/02/2020, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
 Dénomination : **LE 4B**

Siège : Route de Calvi, Espace l'Aqueduc, 20090 Ajaccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS
 Capital : 1.000 euros

Objet : Pizzeria - Restaurant.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur **Pietro BONACORSO**, demeurant Domaine de la Confina 1, Route de la Liscia, Maison 117, 20167 Mezzavia

Directeur Général : Monsieur **Tony BONACCORSO**, demeurant Domaine de la Confina 1, Route de la Liscia, Maison 117, 20167 Mezzavia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 26

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 06 janvier 2020, il a été constitué sous la dénomination **GENOVESE EVOLUTION** une Société Civile, régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Siège social : Quartier de la Citadelle - 20169 Bonifacio

Objet social : La prise de participations, par tous moyens, dans toutes sociétés et/ou entreprises existantes ou à créer,

- Toutes opérations de gestion de participations, de direction et d'animation auprès de ces sociétés et/ou entreprises,

- La fourniture de toutes prestations de services administratives, financières, techniques ou autres, aux dites structures, ainsi qu'à leurs filiales,

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS d'Ajaccio

Capital social : 1000 €

Gérant de la société pour une durée illimitée : Monsieur **LANTIERI Antoine**, né le 3 février 1951 à BONIFACIO 20169, demeurant à BONIFACIO 20169, Lieu-dit Cartarana.

Pour avis et mention.

N° 27

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 15/01/2020, constitution SAS dénommée **CATALINA**. Sigle : RESIDENCE CATALINA. Siège : CHEZ PAUL ET JOSIANE TOMINARO, CAMPO QUERCIO, 20270 ANTISANTI. Capital : 2.000€. Objet : GESTION ET ADMINISTRATION DE TOUS BIENS IMMOBILIERS ET PLUS PARTICULIEREMENT DE TOUS BIENS A USAGE D'HEBERGEMENT NON PERMANENT, HÔTELIER ET PARA HÔTELIER. Président : Mme JOSIANE VERONICA PALMA TOMINARO, CAMPO QUERCIO, 20270 ANTISANTI. Durée : 99 ans. RCS BASTIA.

N° 28

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à PINO, le 17 Février 2020, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée unipersonnelle dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous

Dénomination sociale :

STEPHANE RAMORA

Siège social : PINO [20228]

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA,

Objet social : Tous travaux de maçonnerie carrelage, peinture plomberie, électricité, étanchéité, ainsi que tous travaux du bâtiment.

Tous travaux de bâtiment intérieur et extérieur : Construction et démolition

Tous travaux de construction et de rénovation générale de bâtiment résidentiel et non résidentiel.

Tous travaux de construction : Gros œuvre, finition intérieur et extérieur, VRD, piscine, gros terrassement

Location de matériel industriel, véhicules et engins de travaux avec ou sans chauffeur.

La réalisation de toute prestation de consultant, de conseil, de services, et d'apporteurs d'affaires auprès de toute entreprise et tout support d'investissement quelque soit leur domaine d'intervention auprès des particuliers ainsi que de tout organisme public ou parapublic.

Capital social : 500,00 Euros
 Président : Monsieur **Stéphane RAMORA**, demeurant à VILLE DI PIETRABUGNO [20200] Résidence les Terrasses de Toga

Cession des actions : Les actions sont librement cessibles.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
 PAIEMENT
 PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 29

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **SAS "FP"**

Siège : 1, Rue José Luccioni - 20200 BASTIA

Objet : L'achat et la vente de produits alimentaires, spiritueux avec dégustation sur place, la vente de souvenirs

Durée : 99 années

Capital : 200 euros

Président : Monsieur **Franck, François UGOLINI** demeurant Résidence Montebello - Bât B - Chemin de l'annonciade à BASTIA [20200]

Immatriculation : RCS BASTIA

Pour avis,

N° 30

AVIS DE CONSTITUTION

Par SSP en date du 17/02/2020, il a été constituée une SARL dénommée :

ESPACE-NETTOYAGE

Siège social : 19 RUE SAINT DOMINIQUE, 20169 BONIFACIO Capital : 100 €

Objet social : Toutes activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel.

Gérance : M **MAJIT BOURAKBA** demeurant 19 RUE SAINT DOMINIQUE, 20169 BONIFACIO ; M **ANTHONY CALOMARDE** demeurant RUE DE L'EGLISE, HOTEL GENOVESE, 20169 BONIFACIO Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO.

SOCIETES GERANTS

N° 31

SUN BEACH

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : 20260 Calvi
309 345 007 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2020 : L'assemblée générale extraordinaire, a constaté la démission du co-gérant Madame HUILLET Ginette épouse LEONETTI SASSI demeurant à Urtaca, 2018 Urtaca, l'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.
 Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis,

N° 32

SARL CORSIDEV

Société au capital de 8000 euros
Inscrite au RCS de Bastia
Sous le n° 433 203 718
Siège social : Immeuble Le Béarn
Avenue de la Libération
20600 Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 14 février 2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Paul Auguste BALDASARI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Margaux Pauline VAUQUOIS, demeurant 95, village d'Ortale, chemin de Figarettu, 20620 BIGUGLIA, pour une durée indéterminée à compter du 14 février 2020.

Pour avis, La Gérance.

N° 33

DE MORTELLA

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : Chez des Vergers
Alzitone, 20240 Ghisonaccia
493 218 374 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 6 décembre 2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Francis GUIDICI de ses fonctions de co-gérant à compter du 6 décembre 2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance.

N° 34

ODEAM

SARL au capital de 500 €
Route de San Gavino, 20114 Figari
RCS Ajaccio n° 802 435 586

CHANGEMENT GERANT

Aux termes d'une AGE du 01/02/2020, nomination de Monsieur Thierry BOC-CHECHIAMPE sis 176 Chemin des Moyens Brusquets, 06600 ANTIBES, en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Robert Marcel BOCHECIAMPE. Validation : RCS Ajaccio.

SOCIETES TRANSFERTS

N° 35

FLANAROM

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Le Moulin à Vent
24500 Fonroque

En cours de transfert à :
2, résidence Bella Vista 1 - Le Vazzio
20090 Ajaccio
RCS Bergerac 752077503

AVIS DE PUBLICITÉ

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 20 JANVIER 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de : Le Moulin à Vent, 24500 FONROQUE au 2 résidence Bella Vista 1 - Le Vazzio - 20090 AJACCIO à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BERGERAC sous le numéro 752 077 503 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 12 juin 2012, a pour objet social l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et à titre exceptionnel la vente desdits immeubles, et un capital de 1000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Les gérants demeurent M. Norbert AZZOPARDI et Mme Anna AZZOPARDI domiciliés 2, résidence Bella Vista 1 - Le Vazzio - 20090 AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

N° 36

SCI DU 3 DE LA FONTAINE DES TOURNELLES

Société Civile Immobilière
Au capital de 16.769,39 €

Siège social :
3, allée de la Fontaine des Tournelles
77230 Saint-Mard
420 272 692 R.C.S. Meaux

L'AGE du 13/01/2020 a décidé de transférer le siège social du 3 allée de la Fontaine des Tournelles, 77230 SAINT MARD au 38 Domaine d'Alzone, 20166 PORTICCIO à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Objet social : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.

Durée : 99 ans
La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 37

PIETR'ALBA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège Social : Togna
Chez Mme Solange Pietri
Veuve Albrand
20145 Sari-Solenzara
R.C.S Ajaccio n° 812 724 821

AVIS DE CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1/09/2019, les associés ont décidé à l'unanimité du transfert du siège à compter de la présente Assemblée Générale à l'adresse ci-après : Résidence Pietra Rossa, bâtiment D, appartement n° 9, Chemin Uccini, 20600 BASTIA, propriété de la SCI PIETR'ALBA ainsi qu'il résulte de l'acte notarié d'acquisition établi par Maître PAOLETTI en date du 10/07/2017.

Pour avis, Les gérants.

N° 38

SARL CORSELITERIE.PV,
SARL au capital de 5000 €
Siège social : 23, Lot Communal
20250 Corte
853041358 RCS Bastia

Le 12/10/19, les associés ont décidé de transférer le siège social au RUE VINCENTELLI D'ISTRIA, 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 15/02/20 ; Objet : La vente directement ou indirectement de produits non réglementés. Ameublement, literie, canapés, linge de lit et plus généralement des produits se référant à la personne, à la maison et aux loisirs Gérance : Thérèse GUERINI, 23 LOTISSEMENT COMMUNAL, 20250 CORTE ; Radiation au RCS de Bastia ; Inscription au RCS d'Ajaccio.

N° 39

L.S. BRODERIE

SAS au capital de 2000 €
Siège social :
24, Rue Jean Paul Pandolfi
20110 Propriano
RCS Ajaccio 83897260200018

Par décision du président du 10/02/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 5 route de la Corniche, Bât A, Résidence Côté Plage, 20110 PROPRIANO à compter du 10/02/2020. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 40

RAPHAEL,
SAS au capital de 1 €
Siège social : Bancarello
20169 Bonifacio
RCS Ajaccio 841 278 922

Transfert du siège social

Le 15/11/2019, l'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social à ESTAING [12190] Zone de la Fage, à compter du 01/08/2019. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de RODEZ.

Pour avis du Président.

N° 41

SARL LE PLAN B

Au capital social de 150 euros
Siège social : Résidence Casaluna Al
Avenue de Borgo - 20290 Borgo
RCS Bastia B 877 989 491

Aux termes d'une délibération en date du 31/01/2020, l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la SARL LE PLAN B a décidé de transférer le siège social sis Résidence Casaluna Al - avenue de Borgo - 20290 BORG0 à compter du 31 janvier 2020, à l'adresse suivante 13 avenue Saint Exupéry - Centre Culturel Alb'Oru - 20600 BASTIA. Et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Les formalités seront effectuées auprès du greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 42



BONI ET FILS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1600 euros
Siège social : Padula, Zonza
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
484 172 838 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision du 13 février 2020, l'associée unique a décidé : - de nommer Madame Françoise BERNARD demeurant Le Paradis, 29910 TREGUNC en qualité de gérante, à compter du même jour pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Frédéric BONI, démissionnaire, - de remplacer à compter du 13 février 2020 la dénomination sociale "BONI ET FILS" par "SAINTE LUCIE" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de transférer le siège social de Padula, Zonza, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO à Pascialella, 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 13 février 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 43



AVIS

Aux termes d'une décision de la Présidente de la SAS GFR au capital de 10.000 €, Siège social : ROUTE DE PALOMBAGGIA, HOTEL MARIOSA, 20137 PORTO-VECCHIO siren 878158633 RCS AJACCIO du 11/02/20, il résulte que Monsieur FLORIAN GIORGI, demeurant ROUTE DE SAN NICOLAIO, 20230 SAN NICOLAIO, a été nommé en qualité de Directeur Général.

N° 44

CORSIGHELA ALIMENTATION
SARL au capital de 7622,45 €
Siège social : Lieu-dit Stagno
Molini, 20128 Albitreccia
RCS Ajaccio 327984639

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/07/2012, il a été décidé de proroger la durée de la société de 69 ans soit jusqu'au 04/09/2082 à compter du 30/07/2012. Modification au RCS d'AJACCIO.

N° 45



TALLIANCE AVOCATS
57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

SOCIETE

« HOLDING COMPANY »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 Euros
Siège social : Biguglia (20620)
Route d'Ortale
R.C.S Bastia 799 113 154

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 28 juin 2019, il a été décidé de nommer, à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2019, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire de la société :

* La Société ALPAZUR CAC, Dont le siège est à [06100] NICE - 31 rue Paul Bounin - Les Vikings - Entrée B - Immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 807 545 827.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis,

N° 46

SOCIETE HOTELIERE DE LA HAUTE VILLE

Société par Actions Simplifiée
Capital social : 7.622 Euros
Siège Social : Bonifacio (20169)
Quartier de la Citadelle
R.C.S. Ajaccio B 350 778 510

Suivant délibérations du 7 février 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé :

- d'étendre l'objet social et l'activité de la société à la création, l'acquisition et l'exploitation de tout salon de coiffure et/ou d'esthétique, avec ou sans spa, ainsi que la fourniture de toutes prestations de services concernant les soins de beauté et d'entretien du visage et du corps ; l'achat et la vente de tous produits capillaires, produits de beauté et d'hygiène, produits cosmétiques pour le corps et les cheveux, parfums, ainsi que de tous produits accessoires, - et de modifier corrélativement les statuts,

Pour avis,
Le Président.

N° 47

SCI MAISON JAUNE
SCI au capital de 1500 €
Siège social : Domaine des Oliviers
Résidence Diana - Lotissement N10
20135 Conca
RCS Ajaccio 822 674 297

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13/12/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 82 rue Perronet, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE à compter du 13/12/2019, de modifier la dénomination sociale qui devient : LE MANOIR DE SARYA. Radiation au RCS de AJACCIO et immatriculation au RCS de NANTERRE.

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un procès-verbal en date du 13 février 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SCPE, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé Route de Caldaniccia, Lieu-dit Pernicaggio, 20167 SARROLA-CARCO-PINO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le n° 835 083 197, a décidé à compter du 13 février 2020 d'étendre l'objet social de la société à la vente et au transport de tous types de bétons et dérivés, à l'achat et à la vente de tous types d'engins ou matériels utiles aux activités exercées par la société, et a modifié l'article 2 des statuts en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

CORSE RENOVATION
BATIMENT

SARL au capital de 5000 euros
Siège social : Chemin de Ranucchietto
20090 Ajaccio
811 021 823 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 21/01/2020, l'AGE a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale "CORSE RENOVATION BATIMENT" par "CONCEPT RENOVATION BATIMENT" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

Pour avis, La Gérance.

SALAMERIA ISULA
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Gallo
Sorbo-Ocagnano
20213 Sorbo-Ocagnano
790 413 561 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 17 février 2020, l'associé unique a décidé :
- **de remplacer** à compter du 17 février 2020 la dénomination sociale SALAMERIA ISULA par DUI FRATELLI et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

SCI CESARI FRANCIS
SCI au capital de 276.000 €
Siège : Pianottoli-Caldarello
20131 Pianottoli-Caldarello
529 172 579 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE en date du 01/01/2019, il a été de transformer la société en SARL de famille sans la création d'un être moral nouveau, à compter de ce jour. Son capital, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Gérance : M. Paul Francis CESARI, demeurant Pianottoli-Caldarello [20131]
Autres modifications : Il a été pris acte de compte tenu de modifier l'objet social de la société : La location meublée, et activité para hôtelière.

Modification de la raison sociale :
CESARI FRANCIS.
Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS Ajaccio.

E-TROTT-AVENTURE

SAS au capital de 1.000 €

Siège social :

3 bis, Impasse du Micocoulier
34160 Saint Drezerly
838 731 438 RCS Montpellier

Aux termes d'une décision en date du 06/02/2020, l'associé unique a décidé de **transférer** le siège social 3 bis, impasse du Micocoulier, 34160 SAINT DREZERY au Hameau de Taglio Rosso, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO à compter du 01/03/2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts et le remplacement de la **dénomination sociale actuelle** par celle de E-TROTT PORTO-VECCHIO, et modification corrélative de l'article 3 des statuts.

Président : Mr Johnny ROGER demeurant 3 bis, Impasse du Micocoulier, 34160 SAINT DREZERY.
Nouvelle immatriculation auprès du RCS d'Ajaccio.

Pour avis : Le Président.



LA KABANE EN L'AIR
EURL au capital de 1.000 €
Siège social : Renajolo de Palavesa
20137 Porto-Vecchio
828 500 827 RCS Ajaccio

L'AG mixte du 10/02/2020 a décidé de :
- **Transférer le siège social** au : Villa Tirenna, Lieu-dit Stagnolu, route de Cala Rossa, 20137 Porto-Vecchio.

- **Modifier l'objet social comme suit** : Tous travaux de toiture, charpente, couverture d'isolation, traitement de charpente, bardage, petite maçonnerie, construction de maison en ossatures bois et pose de terrasse,

- **Nommer gérant**, M. Lisandru CASANOVA, Villa Tirenna, Lieu-dit Stagnolu, route de cala rossa, 20137 PORTO-VECCHIO en remplacement de M. Jean-Michel BORDEAUX.

Mention au RCS d'Ajaccio.

I.M.A.I
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : Les Logis de Montesoro
Bât C, Ent. 22, Avenue Paul Giacobbi
20600 Bastia
847 756 079 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 10/01/2020 :

- M. Cyril MILLIEX nom d'usage MIL-LIEX-CAPPELLARO, demeurant Les Logis de Montesoro, Bât. C, entrée 22, Avenue Paul Giacobbi, 20600 BASTIA a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Ange BRUSCHINI, démissionnaire.

- M. Cyril MILLIEX nom d'usage MIL-LIEX-CAPPELLARO démissionne de son mandat de Directeur Général, et ne sera pas remplacé.

L'article 38 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, Le Président.

EXTRAIT
DE JUGEMENT

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 11/02/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

C.R.M.V [SARL]

Place à Vigna

Carrughju Pascale Paoli

Moriani-Plage

20230 San Nicolao

Activité : Restauration traditionnelle

RCS Bastia : B 820 102 523, 2016 B 331

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 11/02/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Ribeiro Bâtiment [SAS]

3, Lotissement Pietralba

20214 Calenzana

Activité : Entreprise générale de bâtiment, construction, travaux publics

RCS Bastia : B 820 937 720, 2016 B 419

Date de cessation des paiements :

11/08/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 11/02/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Garrido Constructions [SAS]

Lieu-dit Termini Bianchi

Figaretto - 20230 Talasani

Activité : Travaux de bâtiment - Construction - Rénovation

RCS Bastia : B 824 036 818, 2016 B 702

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 11/02/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Manuel Hoaï Niem

"Le Saigon" - Quai Sud du Vieux Port
20200 Bastia

Activité : Restauration traditionnelle

RCS Bastia : A 419 916 606, 98 A 281

Date de cessation des paiements :

26/12/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 11/02/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

De Sousa Fernandes Artur

Ld Peddi Vozzio - Rés U Cardu 140

20250 Casanova

Activité : Maçonnerie Générale

RM : N°530 594 084 [154.11.2B]

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 11/02/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Celimile [SAS]

Résidence Saint-Antoine

20290 Borgo

Activité : Prêt à porter "Boutique JM"

RCS Bastia : B 815 086 665, 2015 B 603

Date de cessation des paiements :

30/12/2019

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 11/02/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Botella Thierry, Joseph
"Agnes et Serge"
Lieu-dit Branciale
Toricella
20290 Lucciana

Activité : Horticulture
RCS Bastia : A 793 615 774, 2013 A 129
Date de cessation des paiements : 30/11/2019
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzo
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
la SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.



**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 11/02/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Alba Nova [SAS]
1, Place Paoli - "Le Café de la Place"
20250 Corte

Activité : Débit de boissons - Café - Petite Restauration
RCS Bastia : B 827 491 499, 2017 B 103
Date de cessation des paiements : 31/10/2018
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzo
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
la SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

SCI KARLES
Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 304,90 euros
Siège social : 20240 Lotissement
Pocai - Vix - 24240 Ventiseri
Siège de liquidation :
Lotissement Pocai - Vix
20240 Ventiseri
347 980 583 RCS Bastia

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPEE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 Janvier 2020 à 17 heures a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Françoise KARBOWSKI, demeurant Lotissement Pocai, Vix, 20240 VENTISERI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lotissement Pocai, Vix, 20240 VENTISERI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

SCI KARLES
Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 304,90 euros
Siège social : Lotissement Pocai
Vix - 20240 Ventiseri
Siège de liquidation :
Lotissement Pocai - Vix
24240 Ventiseri
347 980 583 RCS Bastia

**AVIS DE CLÔTURE
DE LIQUIDATION**

L'Assemblée Générale réunie le 31 Janvier 2020 à 19 heures au Lotissement Pocai, Vix, à Ventiseri a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Françoise KARBOWSKI, demeurant Lotissement Pocai, Vix, 20240 VENTISERI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

ART'DENT

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
de Chirurgie Dentaire
Société en Liquidation
Au capital de 36000 euros
Siège de la liquidation :
20 Avenue Debrousse, 69005 Lyon
Liquidateur :
Monsieur VALLET Thierry
802 807 289 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 13 février 2020, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a,

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur VALLET Thierry, 20 Avenue DEBROUSSE, 69005 LYON, et l'a déchargé de son mandat ;
- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

MA ROSE
SCI au capital de 1000 euros
Siège social :
Résidence Le Rivoli Nouveau
Avenue de la Libération
20600 Bastia
852 042 613 RCS Bastia

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPEE**

L'AGE réunie le 31/12/2019 a :

- décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Joseph, François, Antoine FRASSATI, demeurant Résidence Guaita Mare, Impasse Guaita Mare, 20200 ILE ROUSSE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation et de mettre fin au fonction de cogérant de M. Khalil EL HARRAK.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence Le Rivoli Nouveau, Avenue de la libération 20600 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

- Pris acte de la démission de M. Khalil EL HARRAK Joseph FRASSATI de ses fonctions de cogérant à la suite de la dissolution de la société.

Pour avis,
Le Liquidateur.

AN PEINTURE

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège social :
Immeuble Le Concorde
20240 Ghisonaccia
Siège de liquidation :
Immeuble le Concorde
20240 Ghisonaccia
841 970 460 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur NOREDINE AASSAL, demeurant GHISONACCIA, 20240 Immeuble Le Concorde, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Immeuble le Concorde, 20240 GHISONACCIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le liquidateur.

TRAITEUR SDS
Siège social : Lotissement U Golu
N 3 - 20290 Lucciana
RCS Bastia 498 810 464

L'assemblée générale extraordinaire du 31-12-2019, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

Mr EMMANUELLI Didier, gérant, né le 01-08-1971 à BASTIA [2B] Demeurant Lotissement U GOLU - N 3 - 20290 LUCCIANA a été nommé liquidateur à compter du 31-12-2019 avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

TRAITEUR SDS
Siège social : Lotissement U Golu
N 3 - 20290 Lucciana
RCS Bastia 498 810 464

L'assemblée générale extraordinaire du 31-12-2019, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr EMMANUELLI Didier et l'a déchargé de son mandat, constaté un résultat de liquidation négatif et l'absence de distribution et de partage. Elle a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 70

MA ROSE**S.C.I. en liquidation****Au capital de 1000 euros****Siège de liquidation :****Résidence Le Rivoli Nouveau****Avenue de la Libération****20600 Bastia****852 042 613 RCS Bastia****AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2019 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Joseph FRAS-SATI, demeurant Résidence Guaita Mare, Impasse Guaita Mare, 20200 ILE ROUSSE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

**Pour avis,
Le Liquidateur.**

N° 71

AZUR EXPERTS PATRIMOINE**SARLAU au capital de 8.400 €****Siège : 6, Allée des Palmiers****20167 Alata****382266401 RCS Ajaccio**

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 31/12/2019 à ALATA, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le liquidateur, GIUSEPPI Rémy, et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2019.

Formalités au RCS d'Ajaccio.

N° 72

AVIS

Par assemblée du 8 février 2020, Ses associés de la société « SCI MINNA », SCI au capital de 4000 euros, dont le siège est à Travo Chez Monsieur Corsini Jacques - 20240 VENTISERI.

[822117891 RCS BASTIA], ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Jacques CORSINI demeurant à Travo, 20240 VENTISERI.

Le siège de la liquidation est fixé à Travo chez Monsieur CORSINI Jacques - 20240 VENTISERI.

N° 73

LA COSTARELLA**SCI en liquidation****Au capital de 150 €****Siège social : San Cipriano****20272 Zalana****802033431 RCS Bastia**

L'AGE du 02/02/2020 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 02/02/2020. Dépôt au RCS de Bastia.

N° 74

LES BERGERIES D'AGAVEZZE**Société à Responsabilité Limitée****En liquidation****Au capital de 20.000 euros****Siège : Chez Mr Droguet****Route de Cavone - Travo****20240 Ventiseri****Siège de Liquidation :****Chez Mr Droguet - Route de Cavone****Travo - 20240 Ventiseri****520 397 043 RCS Bastia**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/12/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Alexis DROGUET, demeurant route de Cavone, TRAVO, 20240 VENTISERI pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé chez Mr DROGUET route de Cavone, TRAVO, 20240 VENTISERI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le liquidateur.



N° 75

SV CONSTRUCTIONS**Société à Responsabilité Limitée****Au capital de 1.000,00 euros****Siège social : Lieu-dit Ajercaja****20290 Borgo****830 291 134 RCS Bastia**

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Ricardo, Manuel DE SOUSA VALE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Ajercaja, 20290 BORGIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

**Pour avis,
Le Liquidateur.**

N° 76

L'OPUS**Société à Responsabilité Limitée****En liquidation****Au capital de 20.000 euros****Siège : Cateraggio - 20270 Aléria****Siège de liquidation : Chez Monsieur****Marc Toussaint MURACCIOLI****Cateraggio - 20270 Aéria****RCS Bastia 521 904 672**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 novembre 2019, enregistrée à la recette des Impôts de BASTIA, Réf 2B04P31 2020 A 00244, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Marc Toussaint MURACCIOLI, demeurant CATERAGGIO - 20270 ALERIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Chez Monsieur Marc Toussaint MURACCIOLI - CATERAGGIO - 20270 ALERIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

CHANGEMENT DE NOM

N° 77

AVIS

M. Roche Charles-André né le 16/05/1978 à beauvais, [60], demeurant 55 cours Napoléon 20000 AJACCIO agissant en qualité de représentant légal des mineurs Paul-Baptiste, Bernard Roche Constantinos né le 28/05/2008 à marseille [13], et Antoine, Guillaume Roche Constantinos né le 24/05/2012 à marseille [13], dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique et à celui de ces mineurs celui de Bonelli.

N° 78

AVIS

M. FERET Xavier Georges Valentin né le 13/02/1985 à Neuchâtel-en-Bray, [76], demeurant Domaine Agricole de casabianda, Route de Bonifacio, 20270 ALERIA dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique (FERET) celui de RATEL.

N° 79

AVIS

M. FERET Xavier Georges Valentin né le 13/02/1985 à Neuchâtel-en-Bray, [76], demeurant Domaine Agricole de casabianda, Route de Bonifacio, 20270 ALERIA dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique (FERET) celui de RATEL.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 80

FIN DE SOUS LOCATION-GÉRANCE

La sous-location-gérance consentie par : - La société dénommée LA VELA EURL, société à responsabilité limitée au capital de 7.500 euros dont le siège social est fixé à PIETRACORBARA [20233], Marine de Pietracorbara, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 802 705 491, représentée par Monsieur Joseph Michel CONSTANT

Sous-Bailleur,

Au profit de :

La société dénommée PIETRA BEACH, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros dont le siège social est fixé à PIETRACORBARA [20233], Marine de Pietracorbara, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le numéro 849 334 511 représentée par Madame Valérie GREGORIO

Sous-locataire-gérant,

Pour une durée de location ayant commencée à courir le 15 avril 2019 pour se terminer le 31 décembre 2019, sans renouvellement.

Du fonds de commerce de "grande restauration (GR), chambres d'hôtes saisonniers, débit de boissons 4ème catégorie, préparation et vente de plats cuisinés à emporter, dépôt de pain, événementiel", sis et exploité [20233] PIETRACORBARA, Marine de Pietracorbara.

A pris fin le 31 décembre 2019 par résiliation amiable suite à l'expiration de sa durée, enregistrée au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA, le 12 février 2020, dossier 2020 00005682 référence 2B04P31 2020 A 00278.

M. Joseph Michel CONSTANT, né le 15/09/1965 à BASTIA [20200], demeurant à PIETRACORBARA [20233], Marine de Pietracorbara, immatriculé au RCS BASTIA 351 134 291, Bailleur, étant intervenu à l'acte.

Pour unique avis signé par la société « PIETRA BEACH », le sous-locataire-gérant.

N° 81

AVIS

Par acte SSP du 31/01/2020, Mme Simone Michèle Françoise NANNIPIERI et Mr Grégory DEL PINO demeurant Villa Les Chênes BICCALLI, 20220 PIGNA a donné location gérance à : SAS Le BOULODROME SIREN 881 207 484 RCS BASTIA, son fonds de commerce de glacier, salon de thé, débit de boisson licence IV catégorie, sandwicherie, vente de produits régionaux sis et exploité au 3 place Pascal Paoli, 20220 L'ILE-ROUSSE. Le présent contrat est consenti pour une durée de 1 an à compter du 01/01/2020 au 31/12/2020, renouvelable par tacite reconduction.

N° 82

AVIS

Suivant acte SSP en date du 13/02/2020, M. GILLES MARCELLI, demeurant Mortella, 20240, 20240 GHISONACCIA, a donné à titre de location-gérance à M. Alexis CIABRINI demeurant Taglio Rosso, Route de Sotta, 20137 PORTO-VECCHIO, un fonds de commerce de Taxi licence N°3 véhicule 206 ZP 2B sis et exploité Village, 20240 GHISONACCIA, du 15/02/2020 au 14/02/2021.

Renouvelable par tacite reconduction.

N° 83

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

TRAVAUX DE CHANGEMENT ET DE SECURISATION
D'UNE CONDUITE DE TRANSFERT D'EAUCOMMUNES DE GHISONACCIA ET GHISONI
(projet poursuivi par l'Office d'équipement hydraulique de Corse)

2ème parution,

DURÉE DES ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 010-2020 du 19 janvier 2020] :
Pendant 16 jours consécutifs, du lundi 17 février 2020 au mardi 3 mars 2020 inclus, se dérouleront, sur le territoire des communes de Ghisonaccia et Ghisoni :
* l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la réalisation de travaux de changement et de sécurisation d'une conduite de transfert d'eau ;
* l'enquête parcellaire en vue de délimiter les immeubles à acquérir pour la réalisation de ces travaux, et d'établir l'identité de leurs propriétaires ;
* l'enquête visant à établir une servitude nécessaire à l'approvisionnement du chantier.

LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET DES REGISTRES D'ENQUÊTES :

* Mairies de Ghisonaccia et Ghisoni.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 18 décembre 2019) :

Monsieur **Don-Jean ROMANACCE**, expert immobilier, recevra le public en mairies de Ghisonaccia et Ghisoni, selon les modalités suivantes :

* lundi 17 février 2020, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie de Ghisonaccia ;

* mardi 25 février 2020, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie de Ghisoni ;

* mardi 3 mars 2020, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie de Ghisonaccia.

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairies de Ghisonaccia et Ghisoni.

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr,

au plus tard le mardi 3 mars 2020 à 12 h 00, date et heure de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairies de Ghisonaccia et Ghisoni, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du directeur de l'Office d'équipement hydraulique de Corse, avenue Paul Giacobbi, BP 678, 20601 BASTIA cedex [téléphone : 06 31 39 23 73].

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

N° 84

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE
(TRAVAUX D'URGENCES)

TRAVAUX A DEBUTER le Lundi 9 Mars 2020

NATURE DU MARCHÉ : REFECTION DE LA TOITURE
DE L'EGLISE DE SAINTE CATHERINE DE SISCO
SUITE A LA TEMPETE DE VENT ADRIEN

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Nom de l'organisme : Commune de Sisco

Point de contact : Monsieur le Maire de la Commune de Sisco

Adresse : Mairie de Sisco, lieu-dit Munacaghja, 20233 SISCO

Tél : 04.95.35.20.01.

E-mail : mairie.sisco@wanadoo.fr

OBJET DU MARCHÉ :

Réfection de la toiture de l'Eglise Sainte Catherine de Sisco

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu d'Exécution : Sisco Marine

Durée des travaux : 15 jours

Date de fin des travaux : Urgent

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

Acceptation des variantes : Non

Prestations divisés en lots : Non

Retrait des dossiers : Devis à soumettre à la Mairie

CRITERE D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

PROCEDURES : Procédure adaptée

DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES :

Réception au plus tard : **samedi 7 mars à 9h00**

Lieu : à la Mairie de Sisco

INSTANCE CHARGÉE DE PROCEDURE DE RECOURS ET DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INTRODUCTION DE RECOURS :

Tribunal Administratif - Chemin Montepiano

20200 BASTIA - France

Tél : 04 95 32 88 66/Fax : 04 95 32 38 55

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 18 FEVRIER 2020

Le Maire,

N° 85



COMMUNE DE BIGUGLIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 03 - 20

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA - BP 48 - 20620 BIGUGLIA

TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87

Email : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Objet : « Travaux de restauration du toit de l'église du village de la commune de Biguglia »

Type de marché : Marché à procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles R 213-1, R 2123-4 et R 2123-5 du code de la commande publique du 1er avril 2019 ;

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier (réservé à la « copie de sauvegarde ») est à adresser à Monsieur le Maire de BIGUGLIA. Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Lieu exécution du marché : VILLAGE DE BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres :

* Valeur technique : 60 %

* Prix : 40 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 21 février 2020

Date limite de remise des offres : Le 11 mars 2020 à 12h00

N° 86

SCP MORELLI-MAUREL & Associés

7, Rue Maréchal Ornano - 20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur,

au Tribunal Judiciaire d'Ajaccio le :

MERCREDI 15 AVRIL 2020 à 8 HEURES 30

Département de Corse du Sud, sur la commune d'Ajaccio

La parcelle cadastrée AP 343 [979 m²] sur laquelle est édifée une maison d'habitation de 133,50 m² carrez avec piscine et garage comprenant :- Au rez-de-chaussée : une entrée, un coin repas, une cuisine, un séjour, un dégagement, escalier, un w.c., une buanderie, une salle d'eau, une salle de sport.
- À l'étage ; un dégagement, une salle de bains, 3 chambres, une salle d'eau, un dressing et un balcon.Et les 98/10.000èmes indivis de la parcelle à usage de chemin d'accès cadastrée AP 322 [1051m²]

Mise à prix : 80.000 Euros

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel & Associés", 7, Rue Marchal Ornano à Ajaccio.

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire.

Site internet : <http://www.encheresjudiciaires.com>

Fait et rédigé à AJACCIO, le 20 février 2020 - POUR EXTRAIT[20170440]

N° 87

GIRTEC

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse de l'acheteur : GIP GIRTEC - 28 cours Grandval - 20000 AJACCIO

Objet du marché : **Location, installation, impression maintenance de photocopieurs multifonction**Marché inférieur au seuil de dispense des procédures [**<40.000€ HT**]

Document de consultation à retirer auprès du GIRTEC, Mme MEDORI Raphaëlle

Secrétaire Général 04 95 10 10 00 ou contact-girtec@orange.frDate limite de dépôt des devis : **jeudi 12 mars à 12h**

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 001-2020
L'avis implique un marché public

Objet : **MARCHE DE SERVICES D'ASSURANCE**

Procédure : Procédure ouverte

Forme du marché : Division en lots : oui

Lot N° 1 - Assurance Dommages aux biens et risques annexes

Lot N° 2 - Assurance Responsabilité et risques annexes

Lot N° 3 - Assurance Flotte automobile et risques annexes

Lot N° 4 - Assurance Protection juridique des agents et des élus

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

5 - Nature et étendue des garanties-qualité des clauses contractuelles

1 - Modalités et procédure de gestion des dossiers, et notamment des sinistres, par la compagnie et/ou l'intermédiaire

4 - Tarification

Remise des offres : **16/03/20 à 12h00 au plus tard.**

Envoi à la publication le : 11/02/2020

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

DERNIERES
MINUTES

N° 89

SICANICO

SICA au capital variable
Inscrite au RCS Bastia
N° 312 453 798

Siège : Casamozza - BP 1
20290 Lucciana

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de fixer l'exercice social du 1er janvier au 31 décembre.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Ancienne mention : exercice social du 1er octobre au 30 septembre

Nouvelle mention : exercice social du 1er janvier au 31 décembre

Pour avis,
La Gérance.

N° 90

DEFI-DUCK

Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique Liquidation
Au capital de 1.000 €
Siège social : Lieu-dit Vignola
Route de Nota
20137 Porto-Vecchio
794 633 354 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une décision du 02 Novembre 2019 à 18h, l'Associé unique a décidé de dissoudre la société, à compter du 02 novembre 2019, de fixer l'adresse de liquidation pour la correspondance au Lieu-dit Vignola, Route de Nota, 20137 Porto-Vecchio et de désigner en qualité de liquidateur M. Thierry Catogny, Quartier Renajolu, Muratello, 20137 Porto-Vecchio.

Aux termes d'une décision du 02 Novembre 2019 à 19h30 l'Associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation, à compter du 02 novembre 2019. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 91

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PENTA DI CASINCA du 18 février 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **CORSAGRU**

Siège social : Lieudit Pratali, Folelli, 20213 Penta Di Casinca

Objet social : - Le conditionnement des produits issus de l'agriculture et de l'élevage, frais ou transformés.

- L'achat et la vente en Corse, sur le territoire national et à l'étranger, des produits issus de l'agriculture et de l'élevage, transformés, conditionnés ou à l'état brut.

- La promotion en Corse, sur le territoire national et à l'étranger des produits issus de l'agriculture et de l'élevage Corse.

- Toute opération d'import-export liée au commerce des fruits et légumes et plus généralement des produits agricoles.

- La réalisation de mission d'audit et de conseil aux personnes physiques ou morales de droit privé ou public, dans le domaine du commerce de gros ou de détail des produits agricoles et plus généralement, des réseaux et systèmes de distribution de ces mêmes produits. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5.000 euros

Gérance : Monsieur **Jean, Charles, Louis LUISI**, demeurant 1, rue Saint Roch, 20000 AJACCIO a été nommé gérant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis,
La Gérance.

N° 92

AVIS

Par décision du TGI de BASTIA en date du 27/10/2017 la Directrice régionale des finances publiques, 2 av de la Grande Armée, BP410 20191 Ajaccio cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme LUTERANI ANGELE décédée le 07/11/2012 à VIVARIO [2B]. Réf. 0208039768. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

N° 93



B. LEONELLI

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

VENTE DE FONDS
DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 30 Janvier 2020, enregistré à BASTIA le 17 Février 2020, dossier 2020 00006213, référence 2B04P31 2020 A 00306, la société «**L'ANTICA**» société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000 € dont le siège social est à BASTIA [20200] 7, Rue Saint-Jean, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 824 525 216, a cédé à la société «**S.C.S.**» société par actions simplifiée, au capital de 500 € dont le siège social est à BASTIA [20600] Résidence la Closerie des Chênes, Bâtiment E, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 879 184 372, un **fonds de commerce** de cafétéria, débit de boissons, licence IVème catégorie à l'enseigne «**L'ANTICA**», sis à BASTIA [20200] 15, Avenue Emile Sari, moyennant le prix de 75.000 €, s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour la somme de 60.400 €.

- Aux éléments corporels pour la somme de 14.600 €.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 30 Janvier 2020.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200] 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

N° 94

AVIS DE MODIFICATION
ET TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL

Par décision en date du 18 janvier 2020, il a été constatée les modifications suivantes des statuts de la société SCI DEJEAN, SCI au capital de 250.000,00 € dont le siège social à SOLARO [20240] Listinchello, Immatriculée au RCS de BASTIA n° 850 542 754 :

Durée : 80 ans

Gérants associés : Monsieur Stéphane DEJEAN domicilié désormais Lieudit Casaccia, Route de Bavella, 20145 SARI-SOLENZARA

Il a été décidé de transférer le siège social de la société

De SOLARO [20240], Listinchello
A : SARI-SOLENZARA [20145] Lieudit Casaccia, Route de Bavella.

A compter du 1er février 2020

Suivant parution dans le journal d'annonce légale ICN Informateur Corse Nouvelle.

Mention sera faite au RCS de BASTIA ancien siège pour la radiation.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO désormais nouveau siège.

Il a été pris acte de changer la **dénomination** de la société, à compter du 1er février 2020, pour «**SCI CASA ALTA**».

Les articles 3 et 4 des statuts seront modifiés, en conséquence.

Pour avis,



N° 95

AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26/08/2008, Monsieur Marcel BATESTI, en son vivant Retraité, demeurant à ARRO [20151] Lieudit U Pratu. Né à ARRO [20151], le 5 juillet 1940. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à AJACCIO [20000] [FRANCE] le 17 janvier 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alain SPADONI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 18 février 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Alain SPADONI, notaire à AJACCIO [Corse-du-Sud], référence CRPCEN : 20004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 96

EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'AJACCIO

EXTRAIT DE JUGEMENT

Par jugement en date du 27/01/2020, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a prononcé la Liquidation Judiciaire Simplifiée au cours du Redressement Judiciaire à l'égard de :

Mahogany
52, Cours Napoléon
20000 Ajaccio

Prêt à porter - Chaussures - Maroquinerie - Articles et accessoires de mode - Articles et linge de maisons
RCS Ajaccio : 797 951 365 2013/B/487
Immatriculation secondaire :
RCS Bastia : 2018/B/255

5/7 Avenue Piccioni
20220 l'Ile-Rousse

Liquidateur :

Me Jean-Pierre CELERI
22, Cours Napoléon
20000 Ajaccio

N° 97

RECTIFICATIF / ADDITIF

Additif (ou rectificatif) à l'annonce n° EJU137880 parue le 31/01/2020 concernant la société Les compagnons corses, il a lieu de lire : adresse du siège au 15 au lieu du 14. autres activités : assainissement, vitrerie, menuiserie, serrurerie, peinture, carrelage, revêtements sols et murs.

N° 98



SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00
scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 mai 2018, Madame Paulette, Marie, Marguerite CHIARI, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Jean-Gaston MULLER, demeurant à FURIANI (20600) lieu-dit Précojo Résidence Saint André. Née à CANNES (06400), le 5 juin 1938. Décédée à FURIANI (20600), le 8 janvier 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sophie MAMELLI, Officier public. Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT, le 3 février 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sophie MAMELLI, notaire à SAINT-FLORENT (20217), référence CRPCEN : 20040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 99



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

cabinet.leonelli@orange-business.fr

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 17 Janvier 2020, la société «KRISTAL», société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 1.000,00 € dont le siège social est à BASTIA (20200) 2, Route de Ville, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 840 844 500, **a donné en location-gérance** à la société «BARAL» société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 10.000 €, dont le siège est à BASTIA (20200) 2, Route de Ville, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 530 363 134, un fonds de commerce de vente au détail d'articles de textiles, de chaussures et d'accessoires sis et exploité à AJACCIO (20000) 26 Cours Napoléon, pour une durée d'une année à compter du 1er Janvier Deux Mille Vingt, **renouvelable** par tacite reconduction

Pour unique insertion.

N° 100



Alain SPADONI & Associés

Notaires

Société par Actions Simplifiée

A Ajaccio (Corse-du-Sud)

3, Avenue Eugène Macchini

Immeuble le Régent

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " **Alain SPADONI & Associés, Notaires** ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble «Le Régent», le 11 février 2020, a été constituée une Société Civile Immobilière, enregistrée le 13/02/2020 Dossier 2020 00005762 Référence 2A04P31 2020 N 00078, ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : **JDOFLOIO**

Siège social : AJACCIO (20000), 6 rue

Maréchal Ornano

Durée : 99 années

Capital social : DEUX MILLE EUROS

(2000,00 EUR)

Les premiers gérants de la société sont :

Mr **Antoine CASAMARTA** et Mme **Marie-Louise GIORGI** épouse CASAMARTA, demeurant à AFA, lieu-dit Favale.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis

Me Olivier LE HAY, Notaire.

N° 101

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

N° RG : 18-1140

DEPÔT DE L'ETAT DES CREANCES

Date : 10 Février 2020
Nom commercial : S.C.A Le Clos Léa
dont le gérant est M. François Orsucci
RCS : 337 589 451

Forme : S.C.A

Adresse : 20270 Tallone

Dépôt de l'état des créances devant le Tribunal Judiciaire de Bastia auprès du Juge Commissaire ou les réclamations seront recevables dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.

N° 102

THE MINORITY

EURL au capital de 3000 €

Siège social : 320 Rue Saint-Honoré
75001 Paris-RCS Paris 532131489

Par décision de l'associé Unique du 04/02/2020, il a été décidé de **transférer** le siège social au 4 Rue Bonaparte, Immeuble les Oliviers, 20110 PROPRIANO à compter du 04/02/2020.

Gérance : située 4 Rue Bonaparte, Immeuble les Oliviers, 20110 PROPRIANO. Radiation au RCS de Paris et immatriculation au RCS d'AJaccio.

N° 103



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

cabinet.leonelli@orange-business.fr

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 17 Janvier 2020, la société «GIFAL», société à responsabilité limitée, au capital de 20.000,00 euros, dont le siège social est à BASTIA (20200) 2, Route de Ville, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 498 674 100, **a donné en location-gérance** à la société « MARAL » société à responsabilité limitée, au capital de 120.000 €, dont le siège est à BASTIA (20200) 2, Route de Ville, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 512 927 740, un fonds de commerce de vente de prêt à porter et accessoires hommes femmes enfants à l'enseigne «**Parfois**» sis et exploité à AJACCIO (20000) 4 Avenue de Paris, pour une durée d'une année à compter du 1er Janvier Deux Mille Vingt, **renouvelable** par tacite reconduction.

Pour unique insertion.



N° 104

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/02/2020 fait à Ajaccio, enregistré au Service des Impôts d'AJaccio, le 17/02/2020, bordereau 2020 00006241, référence 2A04P31 2020 A 00243.

La société dénommée MALONI, société à responsabilité limitée au capital de 21.500,00 € dont le siège social est situé à AJACCIO (20090), Route de Calvi, Espace l'Aqueduc, et immatriculée au RCS d'AJaccio sous le numéro 539 348 789.

A confié à :

La société dénommée LE 4B, société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 € dont le siège social est situé à AJACCIO (20090), Route de Calvi, Espace l'Aqueduc, en cours d'immatriculation au RCS d'AJaccio. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de « pizzeria restaurant » situé à Route de Calvi, Espace de l'Aqueduc, 20090 AJACCIO, connu sous le nom de "LE BISTRO DE MEZZA" ;

Pour une durée ferme de 15 mois à compter du 15 février 2020, renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Pour unique avis,

M. Pietro BONACCORSO,

Président de la SAS LE 4B.

N° 105

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à CARBUCCIA du 17/02/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : **2A AUTO-MOTO**
Siège : Lieu-dit Rusticaccia - 20133 CARBUCCIA

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 2000 euros

Objet : Achat et vente de véhicules d'occasion. Nettoyage de véhicules

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. **Ange-Marie, Joseph, Antoine CASANOVA** demeurant Lieu-dit Rusticaccia, 20133 CARBUCCIA

Directeur général : M. **Karim BIHI** demeurant Groupe Scolaire, 20126 EVISA
La Société sera immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

N° 106

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une assemblée générale du 22 novembre 2018 les actionnaires de la société TPS TRANSPORT, société par action simplifiée au capital de 5000 €, R.C.S. AJACCIO B 839 158 334, siège Analonga Route de l'Ospedale, 20137 PORTO-VECCHIO, ont décidé une augmentation du capital social, d'un montant nominal de 2500 euros pour être porté de 5000 euros à 7500 euros, par l'émission de 250 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, libérées en numéraire.

En conséquence, l'article 7 des statuts de la société est modifié ainsi qu'il suit : «Le capital social est fixé à 7500 €, divisé en 750 actions de 10 € de valeur nominale chacune, de même catégorie, intégralement libérée.»

N° 107

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

N° RG : 17-996

DEPÔT DE L'ETAT DES CREANCES

Date : 4 Septembre 2019
N° Siret : 443 014 683 025

Nom : Difraya

Prénom : Thierry

Activité : Infirmier

Adresse : L.D Campu Quatratu - 20620 Biguglia

Dépôt de l'état des créances devant le Tribunal Judiciaire de Bastia ou les réclamations seront recevables devant le Juge de l'Exécution dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.



DÉPLACEMENTS MÉDICAUX

Inseme lance l'opération E case rosse



Depuis 10 ans, l'association Inseme vient en aide aux personnes contraintes de se déplacer sur le continent pour raisons médicales. Un des problèmes majeurs auxquels sont confrontées les familles devant accéder à des soins hors de leur lieu de résidence est l'hébergement. En effet, aucune nuitée n'est prise en charge par l'Assurance maladie, les hébergements sont peu nombreux et souvent saturés et leur coût est souvent prohibitif (notamment pour les déplacements les plus longs). Reconnue d'intérêt général lors de sa création en 2009 puis d'utilité publique par décret en 2019, l'association organise diverses collectes fonds qui lui permettent d'aider financièrement les familles mais aussi d'acquérir des logements où les accueillir. En deux ans, grâce à la générosité de plus de 2500 donateurs, 375 000€ ont été récoltés, permettant l'achat de deux appartements à Marseille, à proximité de la Timone, ainsi qu'un troisième autre appartement à Nice non loin de la Fondation Lenval. En 2019, Inseme a apporté un soutien financier à 986 familles, pour un montant de 138 000€. Pour autant, l'offre mise en place par l'association ne suffit pas à faire face aux besoins d'hébergement des insulaires. C'est pourquoi Inseme lance, sur toute la durée du mois de mars, sa première campagne E case rosse, une collecte de fonds spécifiquement dédiée à l'hébergement des insulaires contraints de partir recevoir des soins dans l'Hexagone. Pour ce faire, Inseme propose à ceux qui le souhaitent d'installer de petites boîtes à dons sur leur lieu de travail (entreprises, commerces, administrations). Si elle compte sur la mobilisation et la générosité des donateurs, elle précise, fidèle à un de ses maîtres mots - *demu pocu, femu assai! / donnons un peu, faisons beaucoup!* - que tout le monde peut participer, à la mesure de ses moyens, car «*il n'y a pas de petits dons*». Les boîtes une fois remplies devront être retournées à Inseme au plus tard le 3 avril. L'association explique avoir volontairement choisi de caler l'opération sur une période courte pour qu'elle soit «*la plus efficace et la plus incitative possible*», en précisant cela dit qu'elle s'inscrira dans la durée puisqu'elle sera renouvelée tous les ans au mois de mars. Les personnes désireuses de participer peuvent retirer les boîtes à dons dès à présent dans les locaux d'Inseme*. ■ JPM

* Ajaccio : Maison des associations, 6 rue San Lazaro. Bastia : ancien collège de Montesoro, 7 avenue Paul Giacobbi bâtiment B. Rens : 04 95 20 22 61 / asquadrainseme.org

SOCIÉTÉ

Regain de flamme pour le mariage

Un temps boudé, le choix du mariage a fait un retour en force en Corse, indique une étude Insee flash parue le 14 février. En 2017, 1245 mariages ont été célébrés dans l'île, soit 3,7 mariages pour 1000 habitants sur un an alors qu'au niveau national, on note une baisse du taux de nuptialité de près d'un point: de 4,3 mariages pour 1000 habitants à 3,5. Entre 2007 et 2010, le nombre d'unions contractées dans l'île avait considérablement baissé, dans des proportions bien supérieures à celles observées sur le continent. Toutefois, après 2010, la tendance s'est inversée. Et in fine, sur la décennie 2007-2017, alors que le nombre de mariages augmente de 11% pour la Corse, il accuse un recul de 14% au plan national pour la même période. En Corse, 87% des mariages concernent des personnes vivant sur l'île, une proportion inférieure à la moyenne française où 93% des futurs conjoints résident dans la région où ils s'unissent. Les personnes convolant en Corse mais n'y résidant pas sont pour la plupart domiciliées en Île-de-France [32%] et en Paca [26%], principales régions d'installation de la diaspora insulaire. Si 65% des unions dénombrées en Corse sont des premiers mariages (contre 72% en France), dans 35% des mariages insulaires de l'année 2017, au moins un des deux conjoints a déjà été marié, soit 7 points de plus qu'en France. Dans l'île, l'Insee relève que la situation pré-nuptiale n'est pas identique entre les deux sexes. En effet, il s'agit plus souvent d'un premier mariage pour les femmes [80%] que pour les hommes [73%] alors qu'au plan national, cet écart est «*pratiquement inexistant*» [80% pour les hommes et 81% pour les femmes]. Le remariage fait suite à un divorce dans 97% des cas [3% veuvage]. Par ailleurs, au moment du mariage, la part des couples n'ayant pas d'enfants en commun est plus importante dans la région: 76% contre 71% en moyenne nationale). Autre particularité insulaire, en 2017, les hommes avaient en moyenne 40,9 ans au moment du mariage et les femmes 37,2 ans tandis que sur l'ensemble national, le mariage est plus précoce: 38 ans pour les hommes et 35,4 pour les femmes. En revanche, le pacte civil de solidarité (Pacs), avec 590 unions de ce type conclues en 2016 en Corse, reste minoritaire sur l'île, bien qu'en constante évolution depuis 2006: il représente 34% des unions (mariages et Pacs) contre 45% au niveau national. Enfin, comme au niveau national, le nombre de divorces en Corse est en constante diminution sur la dernière décennie. En 2017, 371 jugements de divorce ont été prononcés soit une chute de 43% contre 33% en France. Cette tendance s'est particulièrement accentuée entre 2016 et 2017 marquant ainsi le plus net recul depuis 10 ans. ■ PMP



HENRI LÆVENBRUCK

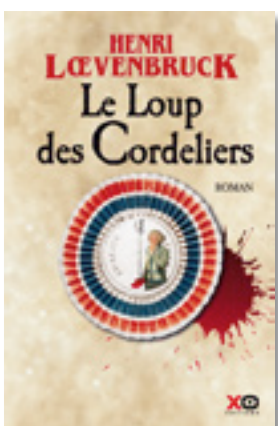
LA RÉVOLUTION EN MARCHÉ!

La Révolution française, c'est la fin de Louis XVI, l'ambition d'illustres personnages, la révolte du peuple mais aussi le combat oublié ou nié de femmes, d'écrivains et d'artistes.

Les quêtes de vérité, de liberté, de justice, de cette époque font de plus en plus écho aux préoccupations, aux violences et autres attentes actuelles.

Avec son roman Le loup des Cordeliers, Henri Lœvenbruck nous plonge au cœur de cette Révolution et nous en livre sa vision moderne.

Propos recueillis par Dominique PIETRI



Henri Lœvenbruck,
Le loup des Cordeliers
Éditions XO, 2019

Le loup des Cordeliers se présente comme un roman-feuilleton situé en pleine Révolution française. Pourquoi ce choix ?

Parce que j'avais très envie de rendre hommage au roman feuilleton du XIX^e siècle qui est pour moi l'ancêtre de la série-télé. Ce genre de lecture m'a fait entrer dans la littérature quand j'étais ado. Et puis la Révolution est une période très romanesque avec son lot de trahisons, d'histoires d'amitiés et d'amours. Pendant quasiment une décennie, il se passe quelque chose toutes les deux minutes. J'avais vraiment la matière pour écrire un long roman-feuilleton.

Le loup est omniprésent dans vos livres. Cette fois-ci, on le retrouve dès le titre de votre roman. Fascination ?

Il est en effet présent dans tous mes livres, même parfois de manière discrète. Dans la trilogie Ari MacKenzie, Mackenzie est le nom d'une espèce de loups. Dans L'Apothicaire, le héros s'appelle Andres Saint-Loup. En fait, c'est surtout une façon pour moi de le remercier. Je lui dois sans doute ma carrière littéraire. Le loup symbolise à la fois la vie sociale et la solitude. Ça fait écho à ce que j'aime, ce que je suis et à cette liberté possible.

Sans rien dévoiler de l'intrigue, qui est le loup des Cordeliers ?

Sa motivation est féministe puisqu'on comprend très vite qu'il sauve exclusivement des femmes. Je n'en dis pas plus, mais son rôle est important dans cette Révolution. On a tendance à oublier que la condition de la femme a régressé au XVIII^e siècle. Quelques femmes d'exception ont refusé de tenir salon, d'être jolies ou de servir la soupe aux intellectuels sans prendre la parole, mais pour les autres c'était terrible. Ce qui est intéressant, c'est de constater que la plupart des cahiers de doléances qui ont circulé dans toute la France avant les États généraux ont été remplis par des femmes. Elles demandaient essentiellement deux choses : ne plus être l'objet d'un père ou d'un mari et une amélioration de l'éducation de leurs enfants dont leurs filles.

Justement, vous faites parler Olympe de Gouges, Gabrielle Danton mais surtout Anne-Josèphe Théroigne de Méricourt qui encore aujourd'hui est une inconnue pour le grand public. Leur rôle prépondérant donne à votre roman une apparence de manifeste féministe !

C'est vrai. J'ai voulu rendre hommage à ces trois grandes figures féminines de la Révolution que furent Marie-Antoinette, Olympe de Gouges mais aussi Anne-Josèphe Théroigne de Méricourt qui, dans ce costume d'amazone que je décris mais que je n'ai pas inventé, est une personne extrêmement romanesque mais surtout une femme qui a épousé la cause révolutionnaire du jour au lendemain, lui a sacrifié sa vie. Ce livre est profondément féministe. Les grandes figures historiques de la Révolution mises en scène dans le roman comme Danton, Desmoulins, Louis XVI n'ont brillé que parce que Gabrielle, Lucille et Marie-Antoinette étaient à leurs côtés.

Pensez-vous, comme l'écrivain Louis-Sébastien Mercier, un de vos personnages, que les femmes manquent d'ambition à vouloir être l'égal de l'homme ?

Je ne sais pas, je ne sais plus ! En fait, quand les femmes me disent qu'elles veulent être nos égales, je leur demande si elles veulent vraiment régresser à ce point. Le vrai défi des féministes, ce serait que les hommes deviennent enfin les égaux des femmes.

Votre roman traite d'une multitude de thèmes très actuels, avec une mise en parallèle de la révolte du peuple à la Révolution et de celle qu'on voit aujourd'hui dans les rues de France. Pensez-vous, comme Mirabeau, que nous sommes amenés à recommencer l'histoire ?

En grande partie oui et cela m'a d'ailleurs surpris. Quand j'ai commencé à écrire ce livre, le mouvement des Gilets jaunes n'avait pas débuté. Il est très différent des mouvements de la Révolution et en même temps, il porte en lui des similitudes. Par exemple, quand je lis la presse sur les mouvements actuels, j'ai l'impression de relire les *Chroniques contem-*

poraines de la Révolution. Mais ce qui m'a le plus frappé, ce sont les manipulations qui, dans ces deux époques, sont les mêmes. Tous mentent et présentent leurs propres intérêts à travers le prisme de leur vérité et de leurs revendications. Avec Gabriel Joly, le héros du roman, témoin et partisan de la Révolution, j'avais envie de montrer que le plus grand danger d'une révolte, c'est de laisser le mensonge entrer dans les rangs. Gabriel est progressiste, mais il voit peu à peu les exagérations pervertir les causes révolutionnaires, conduire à l'échec. Je ressens la même chose aujourd'hui. Je suis un grand défenseur de la liberté d'expression mais je suis aussi terrifié par l'usage qu'on en fait. J'ai accueilli les réseaux sociaux à bras ouverts quand ils sont arrivés, mais petit à petit ils ont pris un tour pernicieux. Ils sont devenus un outil malin utilisé, d'un côté à des fins politico-commerciales sournoises, comme par exemple Trump qui a dépensé un million de dollars par jour sur Facebook durant sa campagne, et de l'autre on a des utilisateurs qui partagent de plus en plus des infos non vérifiées. Les fake news d'aujourd'hui existaient déjà en 1789 avec les fausses nouvelles. Étant persuadé qu'il faut absolument rétablir la différence entre liberté d'expression et liberté de la presse, j'en ai fait le sujet de ce roman. Gabriel Joly, jeune journaliste, veut se battre pour la liberté de la presse sans pour autant lui laisser le droit de dire n'importe quoi. Si la liberté d'expression est essentielle, en revanche la liberté de la presse doit passer par l'éthique. Aujourd'hui, Internet a accéléré le temps médiatique. Avant, on achetait le journal le matin pour savoir ce qui c'était passé la veille. Maintenant, avec notre téléphone, on cherche des infos sur ce qui s'est passé il y a cinq minutes, au plus. C'est une catastrophe, car ça signifie que ceux qui nous apportent l'information n'ont plus le temps de la vérifier et que le métier de journaliste est en train de s'effondrer au profit des réseaux sociaux, des comptes propagandistes. Mon petit Gabriel défend ce besoin de décence. Il invente le journaliste d'investigation, que lui appelle journalisme d'enquête, et qui personnellement me manque aujourd'hui.

On passe souvent de la gravité au sourire dans votre roman. Lorsque Louis XVI dit « la monarchie c'est moi », c'est le roi qui parle ou vous qui vous jouez de Jean-Luc Mélenchon affirmant incarner la République ?

Je trouve que Mélenchon est une figure très étonnante dans le panorama politique actuel. Ça m'a fait rire de faire ce parallèle et de montrer finalement que notre révolutionnaire a un égo extrêmement monarchique.

La Corse est un autre grand thème de votre livre même si elle apparaît telle une ombre, avec cette signature en forme de Corse stylisée laissée par le meurtrier ou ces mots de Desmoulins à Danton : « le peuple doit sortir de dessous de l'herbe. Prendre les armes s'il le faut ! Comme nos concitoyens l'ont fait dans le Dauphiné ou en Corse ! ».

La Corse ne sera plus une ombre dans le prochain tome qui sortira en octobre prochain puisqu'il ne parlera que d'elle. Il sera question du lien entre le loup des Cordeliers et Paoli et pour tout dire, le livre commencera par un dialogue en langue corse. Quant à l'histoire, il ne faut pas oublier que le mouvement insurrectionnel durant ce siècle a commencé, bien longtemps avant Paris, en Corse, puis à Grenoble. De nombreux personnages de la Révolution se sont inspirés de ce qui s'est passé en Corse.

Vos personnages évoluent dans ce XVIII^e siècle des lumières.. Vos références littéraires sont nombreuses, Diderot, Buffon, Beaumarchais, Mirabeau... et Mercier. S'il fallait n'en retenir qu'un ?

Sans aucune hésitation, Louis-Sébastien Mercier. Il faut lire le *Tableau de Paris*, un ouvrage en plusieurs volumes écrit avant et après la Révolution. C'est une extraordinaire description de Paris qui est en réalité un portrait de la France de cette époque. C'est un livre composé de courts chapitres, que l'on peut lire quelques minutes et reposer. À travers plein de petits portraits de la vie quotidienne, on comprend mieux la mentalité des Français durant ces deux périodes. C'est vraiment savoureux et je le recommande. ■

CARNETS DE BORD

*Hanouna, Balkany, Griveaux, Buzyn,
du rire aux larmes*

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à *La Nouvelle République*
du Centre-Ouest, *La Vie*, *Le Parisien*, *Le Figaro* et *L'Opinion*.
Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de

À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),
Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),
Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).



12 FÉVRIER

Marine Le Pen n'est plus seule sur la ligne de départ. Le député Joachim Son-Forget est lui aussi candidat à l'élection présidentielle. La différence, c'est que la présidente du Rassemblement national ira très probablement au bout de sa candidature (ce sera même la troisième fois) alors que le jeune député (39 ans) devrait retomber très vite dans l'anonymat. Que peut-on lui souhaiter ? Peut-être de retourner jouer du clavecin, instrument pour lequel il semble plus doué que pour la politique.

Elu en 2017 député des Français de l'étranger dans une circonscription de Suisse et du Lichtenstein où il y avait eu 80% d'abstention, Joachim Son-Forget appartient à cette cohorte insouciant (et souvent ignorante) d'élus « en marche » qui se sont retrouvés députés de la République sans visiblement savoir ce que cela signifiait. Il a été mêlé à tellement de polémiques, y compris en se moquant sur les réseaux sociaux du maquillage d'une sénatrice, que LREM l'a mis à la porte. Depuis, il siège chez les non-inscrits et ne s'est manifesté par aucune activité au Palais-Bourbon depuis l'automne 2019.

Très naturellement, étant donné son parcours, c'est dans l'émission de Cyril Hanouna, « Touche pas à mon poste » (#TPMP pour les initiés) qu'il a annoncé sa candidature. Ça tombait bien : depuis la veille circulait la rumeur d'une candidature de l'animateur lui-même à l'élection présidentielle. Une aubaine pour les chaînes d'info, qui ont embrayé sur le thème : « *Un nouveau Coluche?* », alors que Coluche n'avait fait que semblant d'être candidat fin 1980. Cyril Hanouna, lui, dément avoir une telle intention mais Joachim Son-Forget l'incite à le soutenir et à le rejoindre. Le député a un autre ami : Alexandre Benalla. Ce qui ne nous rassure pas vraiment pour la suite.

13 FÉVRIER

Patrick Balkany est libre ! Emprisonné depuis le 13 septembre 2019, le maire de Levallois-Perret est libéré sous contrôle judiciaire en raison de son état de santé. Il souffre d'une pathologie digestive grave qui lui a valu deux hospitalisations pendant son incarcération. Il a été condamné, en première instance, à quatre ans de prison pour fraude fiscale et cinq ans pour « blanchiment aggravé »

de fraude fiscale. Mais il a été relaxé de l'accusation de corruption et de prise illégale d'intérêts. En attendant les deux arrêts de la Cour d'appel, qui interviendront les 4 mars et 22 avril, il est de nouveau présumé innocent, même s'il existe peu de doute sur la condamnation finale. Il est surtout sous le coup, comme son épouse Isabelle, sa première adjointe, d'une peine d'inéligibilité de dix ans. L'aventure électorale est donc terminée pour « les Balkany », comme on dit (ils ont l'un et l'autre 71 ans) et ils ne seront pas candidats aux prochaines élections municipales. Fin de partie dans les Hauts-de-Seine.

On aurait pu s'attendre à ce que Patrick Balkany, libéré le mercredi, passe la journée du jeudi à dormir, se reposer, se soigner. Mais non. Parce que les animaux politiques ne s'arrêtent jamais et que les chaînes d'information ont besoin de faire leur beurre et de l'audience, on assiste au défilé des caméras de BFM, LCI et autres au chevet de l'ex-détenu dans le moulin de Cossy, à Giverny, où le couple réside. Après tout, puisqu'il y a une demande des chaînes d'info, Patrick Balkany aurait bien tort de se priver, d'autant que ses talents de showman ne sont plus à prouver. Il avait d'ailleurs débuté comme comédien, jadis, dans un film de Robert Hossein intitulé *J'ai tué Raspoutine*, où il incarnait le grand-duc Dimitri. D'où vient le malaise devant l'écran de télévision ? De cet étalage d'états d'âme et surtout de la complaisance des intervieweurs, à qui on ne demande pas forcément d'être agressifs, mais au moins de connaître les dossiers dont ils parlent. Mais c'est apparemment trop demander.

Au même moment, à l'Assemblée nationale, les députés adoptent à la quasi-unanimité (une seule voix contre) la proposition de loi de Michel Castellani, élu de Haute-Corse, pour que plus aucun match de football professionnel ne soit organisé le 5 mai en hommage aux victimes et en souvenir de la catastrophe de Furiani, qui avait fait 19 morts et 2357 blessés le 5 mai 1992, alors que devait se jouer la demi-finale de Coupe de France entre l'Olympique de Marseille et Bastia.

Il s'agit surtout, ont argumenté des élus de tendances politiques différentes, de rappeler que la quête du profit ne devrait pas permettre, ici et ailleurs, de faire n'importe quoi. « *Ce n'est pas une loi*



Illustrations d'après photos DR

de compassion mais une loi de justice», a déclaré le député Bastien Lachaud. C'est aussi l'accomplissement d'un engagement pris à l'époque par le président de la République François Mitterrand. Comme quoi il n'est jamais trop tard pour qu'une promesse soit tenue...

15 FÉVRIER

Personne (ou presque) ne se passionnait pour la campagne municipale de Paris. Tout le monde (ou presque) va maintenant s'y intéresser pour de mauvaises raisons : Benjamin Griveaux, le chef de file de La République en marche, renonce ce vendredi matin, annonçant d'une voix blanche (il s'est repris à plusieurs fois pour enregistrer sa déclaration d'abandon de candidature) qu'il n'est plus candidat pour devenir maire de la capitale. Non parce que les sondages le placent régulièrement derrière les listes d'Anne Hidalgo (PS) et de Rachida Dati (LR), mais parce qu'il est victime d'une affaire qualifiée de « revenge porn ». Une vidéo érotique, qu'il aurait adressée en 2018 à une femme qui n'est pas la sienne, est publiée sur un obscur site internet intitulé, au moins les choses sont claires, « Pornopolitique ».

Mais qui peut oser diffuser des choses pareilles ? Piotr Pavlenski, un réfugié russe qui se dit artiste mais est surtout connu pour d'être cousu les lèvres ou avoir cloué la peau de ses testicules sur la Place Rouge à Moscou, pour protester contre la politique de Vladimir Poutine. En France, il s'est aussi manifesté en mettant le feu à une agence de la Banque de France et en menaçant un convive d'un couteau, un soir de St Sylvestre. Bref, un homme peu fréquentable. Mais il n'est pas tout seul. Vendredi, qui s'indignait du procédé de délation tout en postant sur twitter un lien vers la vidéo ? Le député Joachim Son-Forget. Comme on se retrouve ! Il a voulu, dit-il, mettre en garde Griveaux. Il aurait mieux fait de lui envoyer un sms.

On reste confondu par cet épisode qui n'a qu'un très, très lointain rapport avec l'idée que l'on se fait de la politique. Bien sûr, on ne comprend pas l'immaturation de Benjamin Griveaux. « *Il n'a que ce qu'il mérite!* » pécore le journaliste Christophe Barbier sur BFM. « *C'est un con!* » renchérit Serge July, l'ancien patron de Libération, sur C News. Tout cela n'est pas faux, mais gare à faire de la vic-

time un coupable. Oui, Benjamin Griveaux aurait dû se dispenser de jouer à ce jeu d'adolescent mal éduqué alors qu'il était ministre de la République. Mais si la vidéo est pour le moins inadéquate, elle n'est pas illégale puisque partagée entre adultes consentants. Benjamin Griveaux n'est pas coupable (sauf de légèreté) ; il est victime. Victime de méthodes dignes de la Stasi en Allemagne de l'Est, dans un pays, la France, qui place dès l'article 9 du code civil le droit au respect de la vie privée comme l'une des bases de son droit.

Hélas, à force de gagner chaque année des domaines nouveaux, la transparence est en train de devenir une vague qui menace d'emporter la démocratie avec elle. Les responsables politiques (mais aussi les patrons ou les haut-fonctionnaires) doivent déclarer ce qu'ils gagnent, ce que font et gagnent leur conjoint, signaler la moindre de leurs activités. Pour avoir oublié de mentionner quelques collaborations, rémunérées ou non, Jean-Paul Delevoye a pris la porte du gouvernement en décembre.

Après l'épluchage du patrimoine, voici donc la révélation des détails les plus intimes de la vie privée. On saura peut-être prochainement si Piotr Pavlenski et sa clique ont agi seuls ou s'il y avait un complot, voire une tentative de déstabilisation. Mais pourquoi, en dehors du fait que Benjamin Griveaux est proche d'Emmanuel Macron, voudrait-on déstabiliser un candidat qui était loin d'être favori dans la course à la mairie de Paris ?

17 FÉVRIER

Comment l'opinion publique peut-elle comprendre un tel feuilleton ? Le dimanche soir, elle voit une Agnès Buzyn radieuse, semblant avoir toujours rêvé de mener les listes LREM aux municipales à Paris ; mais le lundi midi, elle la regarde quitter en pleurant le ministère de la Santé en parlant de « déchirement ». Sa sincérité n'est pas en doute, mais la succession d'images est désastreuse. Comme est désastreux le remplacement de la ministre qui devait être au banc du gouvernement pour une partie de la réforme des retraites, et que remplace Olivier Véran, ex-rapporteur général du projet de loi ... le jour même où commence une discussion parlementaire qui s'annonce longue et rude. Au moins, dira-t-on, il connaît le sujet. Certes. Mais quelle impression de désordre ! ■

La sélection de la rédaction

Bella ciao/Quando a Corsica r-esiste

Pour ce spectacle-documentaire, le metteur en scène Orlando Forioso entremêle musique, chant, théâtre et vidéo pour évoquer les combats qui ont mobilisé les Corses au XX^e siècle. Les chants de Patrizia Gattaceca, Lydia Poli et Patrizia Poli, les récits en voix off de Michèle Donignazi et Jean-Nicolas Rocchesani ainsi que les images d'archives retracent une histoire récente, un temps -pas forcément révolu, du reste- où «*l'Etat ne joue pas son rôle, qui est celui de protéger, de défendre, de soutenir la santé, le travail, l'éducation, la culture, la diversité, diversité qui est une richesse et non un problème*». Il s'agit de permettre au public, notamment aux plus jeunes, de se réapproprié une mémoire, en revenant sur les événements qui ont poussé les femmes et les hommes de Corse à réagir, se mobiliser, manifester : projet de création d'une base d'essais nucléaires dans les anciennes mines de l'Argentella, entre Calvi et Galeria; scandale du déversement des boues rouges de la Montedison dans le canal entre l'Italie et la Corse; sursaut du Manifeste pour la vie au milieu des années 1990, etc. C'est également un retour sur des événements dont on a trop peu parlé ou qu'on a trop vite balayés d'un «*tout ça c'est du passé*»: les hommes revenus de la Première Guerre Mondiale, traumatisés, intoxiqués, mutilés, vivants oui, mais diminués, rendus inaptes; le nuage toxique de Tchernobyl; l'amiante de Canari... Autant d'événements qui ont bouleversé des vies, transformé la société. Spectacle joué et chanté en corse, en français, en italien, espagnol et anglais, surtitré en français.



Le 21 février, 20h30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. ☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia-corsica

Sebaldiana. Memento mori

Photographe et artiste vidéo, Elina Brotherus se partage entre la France et la Finlande. En 2019, elle séjourne en Corse dans le cadre d'une commande photographique passée par le Centre méditerranéen de la photographie [CMP]. Avant sa première visite dans l'île, elle a lu des textes de l'écrivain allemand Winfried Georg Maximilien Sebald, un travail préparatoire pour un livre sur la Corse, resté inachevé du fait de la mort prématurée de l'auteur, en 2001*. Elle est particulièrement marquée par un passage consacré à la description du cimetière de Piana et aux coutumes funéraires dans l'île. «*Sebald est devenu mon guide pour la Corse. Je me suis rendue aux endroits dont il parle: la forêt d'Aitone et le massif de Bavella; l'hôtel, la plage et le cimetière de Piana ainsi que son arrière-pays avec ses roches sculptées. Je pensais à mes morts. Je cherchais des lieux si beaux que, si j'avais été corse, j'aurais aimé les y enterrer. J'ai ramassé des herbes sauvages dans le cimetière de Piana pour constituer un herbier.*» Herbier pour lequel elle utilisera le procédé photographique monochrome du cyanotype, en utilisant du papier à aquarelle que sa mère, morte en 1985, n'avait pas eu le temps d'utiliser. «*Ainsi, cette œuvre est devenue un hommage non seulement à l'île de beauté et à mon écrivain préféré, mais aussi à ma mère, Ulla Brita Brotherus née Sommar*». Cette exposition présentée par le CMP rassemble 24 tirages photographiques en couleur.

* traduits en français, ils sont rassemblés dans un ouvrage publié en 2009 par Actes Sud, Campo santo. Jusqu'au 22 mars. Musée de Bastia. ☎ 04 95 31 09 12 & www.bastia-corsica



Berlin Kabarett

Berlin, 1928, la République de Weimar n'a plus que 5 ans à vivre mais pour l'heure, le parti nazi a été défait aux élections. Kirsten (incarnée par Marisa Berenson) dirige un des grands cabarets de la capitale allemande, alors propice à une grande liberté des mœurs mais aussi à un foisonnement culturel. Entourée de son fils auquel elle refuse tout amour mais qu'elle ne se prive pas d'exploiter, de son ex-amant auteur, d'un compositeur en vogue et de deux musiciens, Kirsten mène la danse sans scrupule. En 1945, dans le cadre d'un interrogatoire, elle se souvient... Concepteur et metteur en scène de ce spectacle théâtral et musical composé de morceaux d'anthologie et de textes personnels, Stéphan Druet s'est souvenu de films qui ont marqué sa jeunesse, tels que *Cabaret* de Bob Fosse, *Les Damnés* de Visconti, *Portier de nuit* de Liliana Cavani, ou encore *L'Ange bleu* de Josef Von Sternberg: «*C'était mon rêve depuis toujours de monter un cabaret berlinois*». Il a donc lu ou relu Brecht, Wedekind, Tucholsky et Karl Valentin, écouté des musiques, des chanteuses de l'époque, comme Dietrich ou Zarah Leander, s'est aussi intéressé aux peintres. «*Mon but n'était pas de reconstituer un cabaret de l'époque, mais plutôt de me servir des figures, des situations, de l'histoire de cette période artistiquement très riche, malgré et grâce à ses ambiguïtés.*» Le spectacle emprunte beaucoup au genre cinématographique, avec «*une bande-son qui fait surgir les bruits du monde*» et un travail minutieux sur les détails: usure des costumes et des décors, maquillages inspirés de l'expressionnisme allemand. Stéphan Druet a voulu aussi jouer de la proximité entre public et acteurs qui investissent parfois la salle pour interagir avec les spectateurs, comme au cabaret.

Le 25 février, 20h30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



INFORMATIONS RELATIVES AUX ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Dans le souci de maintenir le service de qualité
que nous assurons pour les annonces
qui nous sont confiées, nous nous vous rappelons que c'est désormais
le mardi avant 16 heures impératives
que nous devons recevoir vos annonces.

Merci de veiller tout particulièrement à vos insertions
avec devis préalables ou conditions particulières...

Pour joindre Albert Tapiero au service annonces judiciaires et légales

tél. 04 95 32 89 92 – mail: al-informateurcorse@orange.fr

et Bernadette Benazzi à notre secrétariat-comptabilité

tél. 04 95 32 04 40 – mail: gestion@corsicapress-editions.fr

*POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,
ICN A CONFIÉ LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR
AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...*

CORSE REGIPUB SAS

M. STÉPHANE BRUNEL

TÉL. 0612 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr

VOTRE ANNONCE SUR

ZAPPY 



HAUTE CORSE 06 74 55 91 78

CORSE DU SUD 07 68 30 55 33

04 95 32 11 11

**Près de 500 points de distribution
sur toute la Corse**





**AGIR
PLUS**

⊖ DE CONSOMMATION

⊕ DE CONFORT

C'EST FACILE...

ISOLEZ VOS COMBLES !

Pour bénéficier de nos aides, faites une simulation de prime et demandez un devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur corse.edf.fr/agirplus/



L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.